COMMUNE
DE
RAMATUELLE

Révision n°4 du Plan Local d'Urbanisme de Ramatuelle

6B Annexes sanitaires

6B1 Système d'élimination des déchets

Février 2026

CITADIA
GROUPE SCET

SYSTEME D'ELIMINATION DES DECHETS SUR LA COMMUNE DE RAMATUELLE

Toutes les informations sont tirées du Rapport d'activité sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets 2023.

La commune de par sa nature touristique présente les caractéristiques attendues d'un territoire dont la population connait des fluctuations saisonnières particulièrement prononcées, avec un pic correspondant à une quantité globale de déchets qui permet d'estimer la population estivale à près de +153% habitants en août des 1996 habitants permanents recensés.

La quantité élevée des déchets par habitant en haute saison touristique (plus de 1713 kg) ou même en moyenne annuelle (1 120 kg en 2023) ne présente dans ces conditions pas de valeur significative en tant que ratio.

Un volume important d' *« encombrants »* caractérise également la commune en raison de ses flux provenant des résidences de luxe ou établissements à caractère hôtelier qui renouvellent régulièrement leur mobilier et éléments de décoration.

Enfin, l'économie de la commune repose pour une large part sur un tourisme à haute valeur ajoutée lié à une qualité exceptionnelle de paysages. L'efficacité de la collecte des déchets représente en cela un enjeu particulièrement important - les débordements de déchets aux abords des routes étant en contradiction avec la politique d'image de marque de la commune.

La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés a été transférée de par la loi à la Communauté de communes du Golfe de St-Tropez depuis le 1er janvier 2013. Une convention de mutualisation a prolongé l'intervention de la régie municipale pour la collecte des déchets résiduels et l'entretien des abords des points de regroupement ou points d'apport volontaire dans les premières années de mise en place des services de la Communauté de communes. Cette disposition a permis de maîtriser la propreté des abords des routes et garantir la meilleure réactivité possible du service de collecte pendant une période transitoire.

Les services de collecte

Pour faire face aux contraintes d'un territoire relativement étendu (3 557 ha, près de 10 km du Nord au Sud et 5 km d'Est en Ouest), aux densités de population très différenciées d'un quartier à l'autre et très variables selon les saisons, la régie municipale a, au fil des décennies, développé un ensemble de moyens et de modalités d'intervention adapté : un parc de véhicules de différentes dimensions, avec unité de nettoyage des conteneurs ; un parc de conteneurs d'une capacité suffisante pour éviter les débordements ; des dimensions de conteneurs adaptées à certains publics en termes d'accessibilité (hauteur, couvercle…).

La communauté de commune gère un parc de plus de 42 590 bacs, 155 conteneurs enterrés/semi-enterrés et 106 colonnes aériennes.

Dotation	Nombre de bac
OMR	16 138 bacs
Emballage et papiers	15 885 bacs
Verre	9 636 bacs
Biodéchets	140 bacs

Parc de conteneurs de la communauté de commune – 2023

Le traitement et la valorisation des déchets Le réseau des déchèteries

La Communauté de communes exploite 11 déchèteries sur l'ensemble de son périmètre (dont 7 éco-point-tri et 4 superdéchèteries) : 91% des déchets issus des déchèteries sont valorisés et 9% sont éliminés dans des installations agréées. Une des déchèteries est située à Ramatuelle, dans l'arrière-plage de Pampelonne. Le Schéma d'Aménagement de la Plage de Pampelonne prescrit son déplacement, car cet équipement est proche de la plage, espace naturel remarquable du littoral, et impose un croisement inopportun entre le flux des visiteurs du site et celui des véhicules transportant des déchets. La nouvelle déchèterie doit être implantée sur un terrain réunissant un faisceau de critères qui contraignent fortement sa localisation : plus éloignée du rivage ; hors du périmètre de l'appellation d'origine contrôlée « *Côtes de Provence* ; invisible dans le grand paysage ; facilement accessible pour un flux important de véhicules et pour des véhicules de transport de fort tonnage. Le choix s'est porté sur un terrain présentant toutes ces caractéristiques dans le secteur Garonne.

Déchèterie intercommunale

Les déchets recyclables

Les déchets issus des collectes sélectives sont pris en charge par un centre de tri en contrat avec la communauté de communes. Durant l'année 2023, à l'échelle de la communauté de commune, 14 890 tonnes de recyclables (hors Ordures Ménagères) ont été triées par le centre de tri.

La communauté de communes dispose en outre de deux plates-formes de broyage des déchets verts à Cavalaire et à La Mole, vers laquelle sont acheminés les déchets verts collectés dans les déchèteries. La communauté de communes a développé par ailleurs l'usage des composteurs individuels chez les particuliers, de points d'apports volontaire pour la collecte des biodéchets en hypercentre et a installé des sites de compostage collectifs. Ainsi elle a collecté près de 448 tonnes de biodéchets. Le traitement des déchets verts et putrescibles s'effectue ensuite sur un éco-pôle à La Mole, qui produit du bois pour la papeterie, des plaquettes pour chaudières, et du compost normalisé et agréé en agriculture biologique.

Les ordures ménagères résiduelles

Après collecte, les ordures ménagères résiduelles sont acheminées vers le quai de transit intercommunal de La Mole pour 8 communes, dont Ramatuelle. Le traitement des ordures ménagères résiduelles est essentiellement réalisé en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux. Une partie des tonnages est traitée par incinération avec cogénération de chaleur et électricité par l'Unité de Valorisation Énergétique de Toulon - Syndicat Mixte Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagère de l'Aire Toulonnaise - afin de combler les vides de four de l'incinérateur, notamment en basse saison : 4 035 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (OM) ont ainsi été traitées en 2015.

Le tableau ci-dessous présente les chiffres de la commune de Ramatuelle en 2016, les performances par habitant ainsi que le type de traitement réalisé par déchets.

Performances de collecte sélective :

Année 2023	Tonnage	Kg/an/hab	Traitement	Filière/repreneur
Collecte Particuliers				
OM	**2281**	**1120**	**Valorisation énergétique et enfouissement**	**Centre de tri / UVE SITTOMAT / ISDND**
Multi	**482**	**237**	**Recyclage**	**Centre de tri /UVE SITTOMAT**
Verre	**316**	**237**	**Recyclage**	**OI Manufacturing**
Biodéchets	**/**	**8**	**Valorisation organique**	**Compostière Pizzorno**
Total recyclables	**798**	**/**	**/**	**/**
Total collecte DMA	**3079**	**/**	**/**	**/**
Collecte Professionnels				
Total collecte professionnels	**145**	**/**	**/**	**/**
Autre				
Encombrants collectés et déposés (déchèterie)	**437**	**/**	**Valorisation matière /enfouissement résiduels**	**Tri et ISDND**
Ferrailles /métaux déposés	**36**	**/**	**Recyclage**	**Aciéries**
Textiles collectés	**9**	**/**	**Réemploi ou recyclage**	**Le Relais**

Le graphique suivant présente les pourcentages d'ordures ménagères résiduelles et de collectes sélectives sur le territoire de Ramatuelle en 2023 :

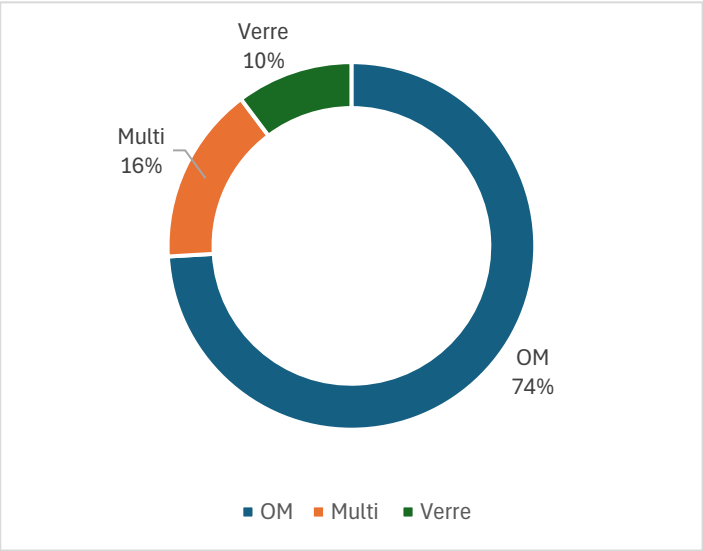

On observe une performance légèrement inférieure pour le verre : 10% par rapport aux 14% sur les autres communes membres de la Communauté. On note une performance moyenne pour les papiers et emballages : 15% (16% en moyenne sur les communes de la CCGST).

Une quelques années, la commune et de la Communauté de communes est parvenue à un taux global de valorisation des déchets ménagers et assimilés de 96%. Seul les 4% restant sont éliminés sans valorisation.

Toutefois, le taux de refus de la collecte sélective, soit la quantité de déchets refusés au centre de tri du fait d'un tri incorrect des déchets par les usagers, s'élève en moyenne à 42%. Ce taux élevé pourrait s'expliquer par une forte période touristique avec des usagers moins attentifs ou sensibilisés. Cela représente un enjeu fort pour la communauté de commune afin de faire diminuer les refus, diminuer les coûts en limitant le transport et le tri supplémentaire engendré.

Golfe de Saint-Tropez
Territoire d'exception

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000229-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

PÔLE ENVIRONNEMENT
DIRECTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

SOMMAIRE

1. Présentation générale 4

1.1 Territoire et population 4
1.2 Faits marquants 2023 6

2. Pré-collecte et collecte 7

2.1 Collectes séparées 7
2.2 Fréquences de collecte 8
2.3 Matériels de collecte 8

3. Flux de déchets concernés 9

3.1 Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) 9
3.2 Emballages et papiers 11
3.3 Verre 12
3.4 Carton des professionnels 13
3.5 Biodéchets 14
3.6 Encombrants 14
3.7 Déchèteries intercommunales 15
3.8 Déchets Verts 18
3.9 Autres flux 20

4. Prévention et sensibilisation 21

4.1 Prévention des déchets ménagers et assimilés 21
4.2 Mesures prises pour prévenir des effets préjudiciables de la gestion des déchets 22
4.3 Programme Local de Rrévention des Déchets Ménagers et Assimilés 24

5. Traitement 31

5.1 Unités de traitement 31
5.2 Nature des traitements et des valorisations par flux de déchets 32
5.3 Taux global de valorisation des quantités de déchets ménagers et assimilés 33

6. Bilan technique 34

6.1 Tonnages enlevés 34
6.2 Production annuelle par habitant 35
6.3 Impacts de la saisonnalité 35
6.4 Taux de refus de la collecte sélective 36

7. Bilan financier 37

7.1 Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets 37
7.2 Dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service, et modalités de financement 37
7.3 Principales prestations rémunérées à des entreprises 38
7.4 Redevance Spéciale et Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 39
7.5 Différentes aides publiques et soutiens reçus d'organismes agréés 39
7.6 Produits d'accès aux centres de traitement 39
7.7 Recettes perçues au titre de la valorisation 40
7.8 Matrice des coûts 40
7.9 Répartition des charges financières collecte et traitement 40

8. Performances 41

8.1 Bilan 41
8.2 Perspectives 2024 42

9. Lexique 43

10. Annexes 44

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000229-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

INTRODUCTION

Depuis 2013, la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez assure la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés des douze communes membres. En 2016 elle a délégué le transport et le traitement via son adhésion au Syndicat Intercommunal de Transport et de Traitement de l'Aire Toulonnaise

L'année 2023 marque la création du service prévention et valorisation des déchets, permettant ainsi de consolider l'engagement de Golfe de Saint-Tropez dans les actions du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés adopté en 2020.

Au cours de l'année écoulée, nous avons collectivement réussi à réduire notre production de déchets. **L'ensemble des déchets collectés en 2023 est en baisse de plus de 10 % par rapport à 2022** avec plus de 87 000 tonnes prises en charge par le service public. Cette baisse démontre l'impact positif de nos actions et témoigne de l'importance de notre engagement pour préserver l'environnement et construire un avenir plus durable.

Cette année 2023 marque aussi la finalisation des travaux de l'Écopôle du Maravéou, avec une mise en fonction industrielle du site au dernier trimestre 2023. La nouvelle plateforme de compostage permet dorénavant de produire du compost mature en seulement 1 mois contre 6 à 10 mois auparavant.

Dans le même temps, les opérations de rénovation des déchèteries du territoire se sont poursuivies sur les sites du Rayol-Canadel-sur-Mer, de Grimaud et de Sainte-Maxime, ainsi que le déploiement des colonnes enterrées et semi enterrées permettant une optimisation des collectes et une diminution de notre empreinte carbone.

Vincent Morisse
Président de la Communauté de communes Golfe de Saint-Tropez
Maire de Sainte-Maxime
Conseiller régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Thomas Dombry
Vice-président
délégué aux Déchets Ménagers et Assimilés
Maire de la Garde-Freinet

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000229-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

1 Présentation générale

1.1 Territoire et population

Territoire

La Communauté de communes Golfe de Saint-Tropez regroupe 12 communes : Cavalaire-sur-Mer, Cogolin, Gassin, Grimaud, La Croix Valmer, La Garde-Freinet, La Mole, Le Plan de la Tour, Rayol-Canadel-sur-Mer, Ramatuelle, Saint-Tropez et Sainte-Maxime, sur une superficie de 230 km².

L'Hôtel Communautaire se situe à Cogolin.

Des pôles techniques et des sites d'exploitation sont répartis sur l'ensemble du territoire : déchèteries, ateliers mécaniques, service Espaces Maritimes, plateformes de déchets verts.

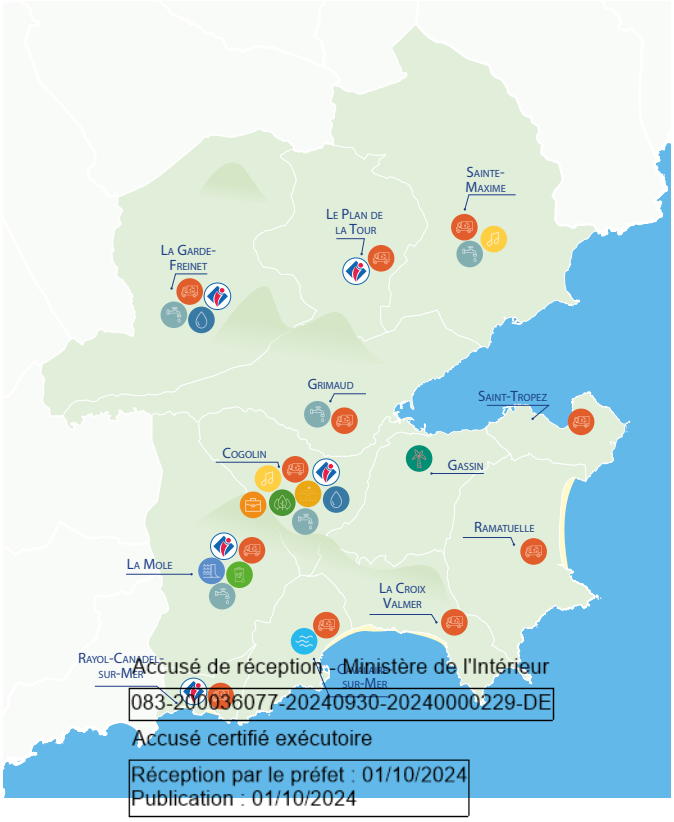

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000229-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

L'organisation des services

La Communauté de communes fonctionne avec 212 agents répartis dans 9 pôles et directions dont l'action est pilotée par un Directeur Général des Services :

> Direction générale adjointe des ressources :
- Direction des Finances,
- Direction des Affaires Juridiques,
- Direction des Ressources Humaines,
- Direction des Systèmes d'Information,
- Direction Mobilité, Énergie, Agriculture.

> Direction générale adjointe Aménagement-Projets :
- Pôle Technique,
- Pôle Environnement,
- Pôle Eau et assainissement non collectif,
- Pôle Développement économique et tourisme,
- Pôle Aménagement du territoire et mobilité.

> Conservatoire de musique et de danse.

> Cabinet de la Présidence - Direction de la communication.

Créée le 1er janvier 2013, la Communauté de communes Golfe de Saint-Tropez associe 12 communes, au sein d'un "espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement".
Sa forme juridique d'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre lui permet d'être indépendante financièrement des communes qui la constituent.

> Son rôle
- Donner une meilleure cohérence territoriale.
- Donner une plus grande pertinence aux choix d'aménagement.
- Mutualiser les moyens (humains, matériels et financiers).
- Parler d'une seule voix face aux partenaires (État, Région, Département, Europe, etc.).

Légende

- Hôtel communautaire
- Ateliers et régie Forêt
- Service Espaces maritimes
- Pôle Eau (bureaux administratifs à Cogolin et régie eau potable à La Garde-Freinet)
- Maison de l'entreprise
- Conservatoire de musique et de danse
- Office de tourisme communautaire
- Agence de promotion « Golfe de Saint-Tropez Tourisme »
- Déchèterie et/ou plateforme de réception des déchets verts
- Ecopôle (plateforme de valorisation des déchets verts et quai de transit)
- Barrage de la Verne pour l'adduction en eau potable
- Usine de production d'eau potable (gérée en délégation de service public)

Ses compétences

> OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace.
- Développement économique.
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs.
- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

> OPTIONNELLES

- Protection et mise en valeur de l'environnement.
- Politique du logement et du cadre de vie.
- Eau.

> FACULTATIVES

- Aménagement numérique du territoire.
- Administration d'un système d'information géographique communautaire.
- Actions de soutien au maintien et développement de l'activité agricole.
- Actions de soutien au maintien et développement de la pêche professionnelle locale.
- Itinéraires de randonnées.
- Participation au fonctionnement et financement de la maison du tourisme.
- Gestion intégrée des cours d'eau (en complément de la compétence GEMAPI).
- Politique des transports et des déplacements.
- Actions en faveur de la formation et de l'emploi.
- Assainissement non collectif.
- Lutte contre les nuisances sonores (aéronefs).
- Enseignement de la musique et de la danse.

Population annuelle

Commune	Population totale
Cavalaire-sur-Mer	7770
Cogolin	11953
La Croix Valmer	3897
Gassin	2711
Grimaud	4593
La Garde-Freinet	1875
La Mole	1504
Le Plan de la Tour	3113
Ramatuelle	1996
Rayol-Canadel-sur-Mer	657
Saint-Tropez	3647
Sainte-Maxime	14615
Total	**58331**

** Source INSEE 2021*

COMPÉTENCES EXERCÉES DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DES DÉCHETS

La Communauté de communes exerce la « Protection et mise en valeur de l'environnement » qui comprend la compétence « Gestion, valorisation et élimination des déchets ménagers et assimilés ».

- Collecte des déchets ménagers et assimilés, dont la collecte organisée des encombrants.
- Tri, transport et valorisation des déchets ménagers et assimilés, des encombrants, des déchets des commerçants et des déchets verts.
- Gestion des déchèteries, des aires de stockage des déchets verts.
- Broyage, transport et traitement des déchets verts collectés sur le territoire de la collectivité, ainsi que la vente et la redistribution de compost.
- Élimination des déchets ultimes.
- Étude et réalisation de tout service et de tout équipement en matière de tri, de valorisation ou d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Augmentation de la population en période estivale

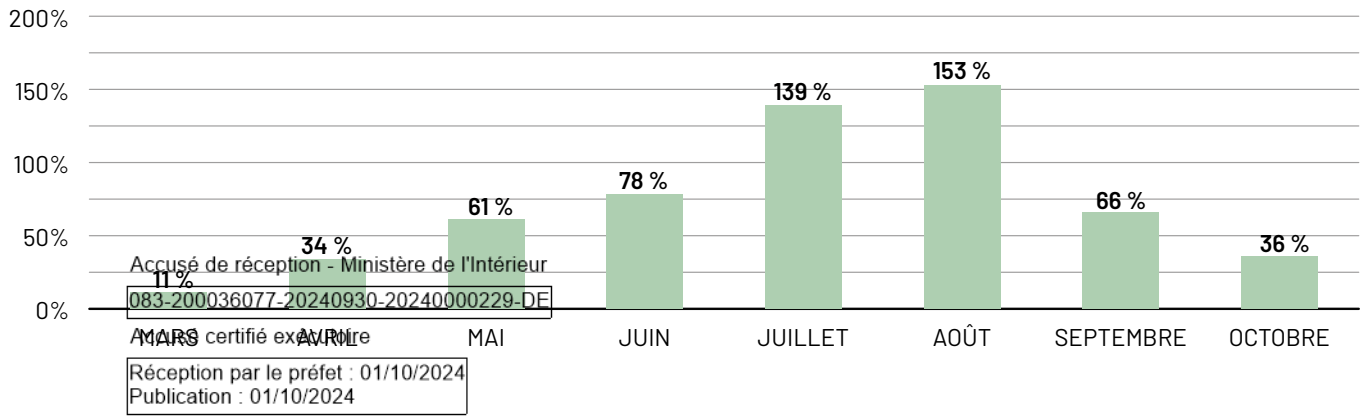

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000229-DE
Acte certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

1.2 Faits marquants 2023

Prévention

> Afin de répondre à la loi AGEC imposant à tous les producteurs le tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024, le service s'est doté d'une chargée de mission biodéchets. Ainsi, des actions cibles ont été menées en 2023 :

- Distribution de composteurs individuels en porte-à-porte sur l'ensemble des communes du territoire par La Poste
- Installation de sites de compostage collectifs
- Formations au compostage paillage
- Implantation de points d'apports volontaires pour la collecte des biodéchets en hypercentre

Par ces actions, on estime que **200 tonnes de déchets sont susceptibles d'être détournées des ordures ménagères.** (Hors collecte).

Sensibilisation

- Grâce à l'implication active de nos ambassadrices du tri, des progrès significatifs ont été réalisés en matière de sensibilisation : 8 532 habitants du territoire sensibilisés, 1102 professionnels touchés et 55 interventions scolaires pour l'année 2023.

Pré-collecte / Collecte

- Installation de conteneurs enterrés et semi-enterrés : 6 sites supplémentaires installés en 2023 afin d'optimiser le service de collecte en rationnalisant les tournées.
- Relance du marché de conteneurisation.

Déchèteries

- Les opérations de rénovation des déchèteries se sont poursuivies en 2023 avec les travaux des sites du Rayol-Canadel-sur-Mer, de Sainte-Maxime et de Grimaud. Pour ces 2 dernières, les travaux se termineront courant 2024.
- Fin 2023, 6 déchèteries ont été rénovées.

Écopôle

- Finalisation des travaux de la plateforme de compostage de La Mole, avec mise en service industriel au cours du dernier trimestre.

Valorisation

- Une consultation a été lancée en fin d'année pour statuer sur les nouveaux contrats de reprise des matériaux issus de la collecte sélective pour janvier 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000229-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

2 Pré-collecte et collecte

2.1 Collectes séparées

Pré-collecte

La pré-collecte correspond aux opérations de conteneurisation des déchets ainsi qu'aux opérations associées : la maintenance, l'entretien et le lavage des outils. Ces opérations sont réalisées au travers de marchés publics de fournitures et services.
Ces équipements sont maintenus en état de fonctionnement, lavés et remplacés le cas échéant.

> Gestion de la Base de Données Usagers, composée de :
- 42 590 bacs sous 42 références pour s'adapter aux besoins de chaque commune (bacs operculés, bacs d'occasion, bacs neufs etc.).
- 21 452 producteurs de déchets référencés.

> Interventions (dotation, maintenance...) réalisées sous 72h après saisie dans l'espace client.
- 2 agents du prestataire en permanence sur le secteur pour réaliser la maintenance.
- Des bacs spécialement dédiés aux festivités ont été mis à disposition des communes qui en ont fait la demande.
- Des livraisons sur demande pour des évènements.

> Réalisation du lavage des conteneurs
- 11 campagnes de lavage ont été réalisées sur les 12 communes.
- Mode opératoire : circuits de lavage construits en suivi de collecte.
- Prestataire : Groupe Pizzorno.

ÉVOLUTION DU PARC DE CONTENANTS

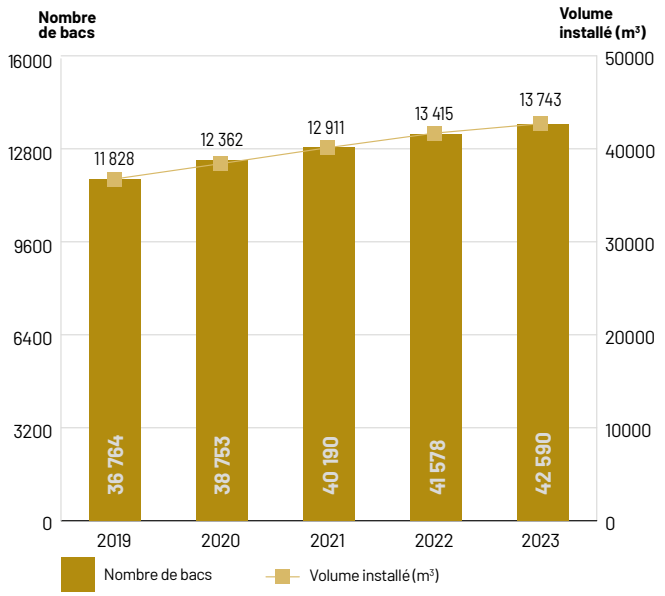

La Communauté de communes gère un parc de plus de 42 590 bacs, 155 conteneurs **enterrés / semi-enterrés** et 106 colonnes aériennes

13 060 kilomètres **ont été parcourus pour le lavage**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000229-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

1 012 bacs supplémentaires **par rapport à 2022**

Nombre d'interventions :	2 684
Taux de maintenance :	6 %
Taux de casse :	2,69 %

Les modalités de collecte

> Les habitants du territoire sont collectés :

- En Porte à Porte (PAP).
- En Point de Regroupement (PR).
- En Point d'Apport Volontaire (PAV).

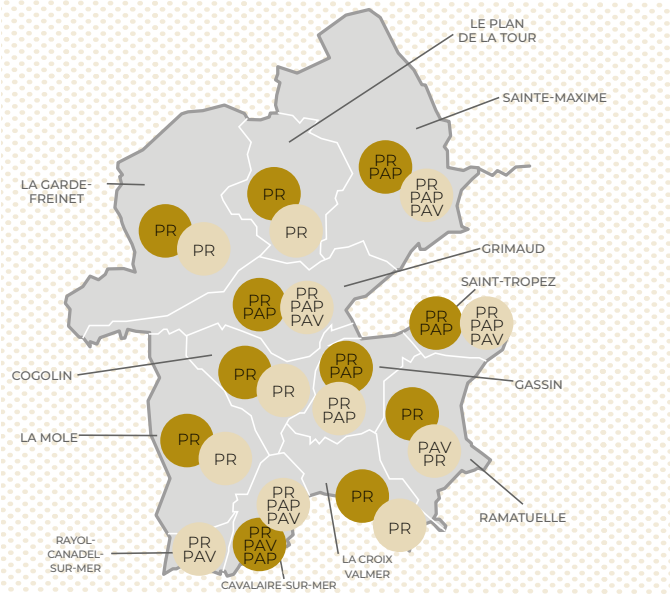

Selon les communes et les flux :

- Ordures Ménagères
- Sélectif

> Les professionnels

Un producteur de déchets non ménagers est assujetti à la redevance spéciale (RS) dès lors qu'il produit plus de 1320 litres de déchets par semaine sur sa période d'ouverture.

Il est collecté en PAP ou en PAV selon sa production, sa commune et ses flux.

La redevance spéciale concerne tous les professionnels du territoire dont la collecte et le traitement des déchets sont pris en charge par la Communauté de communes.
Contrairement à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), qui est basée sur la surface bâtie, la redevance spéciale dépend de la production réelle de déchets. Elle permet donc une facturation plus proche de la production réelle.
La mise en place de la redevance spéciale permet une harmonisation du service apporté aux professionnels et une facturation au juste coût.

Un service spécifique est mis en œuvre sur le territoire afin que les professionnels bénéficient de collectes dédiées.

On distingue 2 dispositifs différents :

- Collecte des déchets des professionnels via le service de collecte aux particuliers, sans sujétions particulières avec financement du surcoût du service par la RS.
- Gestion des déchets des professionnels hors du champ du service public : contrats privés pour la collecte et le traitement.

2.2 Fréquences de collecte

L'activité touristique induit une forte variation des quantités de déchets à collecter, les fréquences doivent s'adapter à cette variation. Les fréquences par commune sont disponibles sur le site web **golfe-sainttropez.fr**

2.3 Matériels de collecte

Au titre du contrat de collecte passé par la Communauté de communes Golfe de Saint-Tropez qui prendra fin en 2025, le prestataire met en œuvre les moyens matériels suivants :

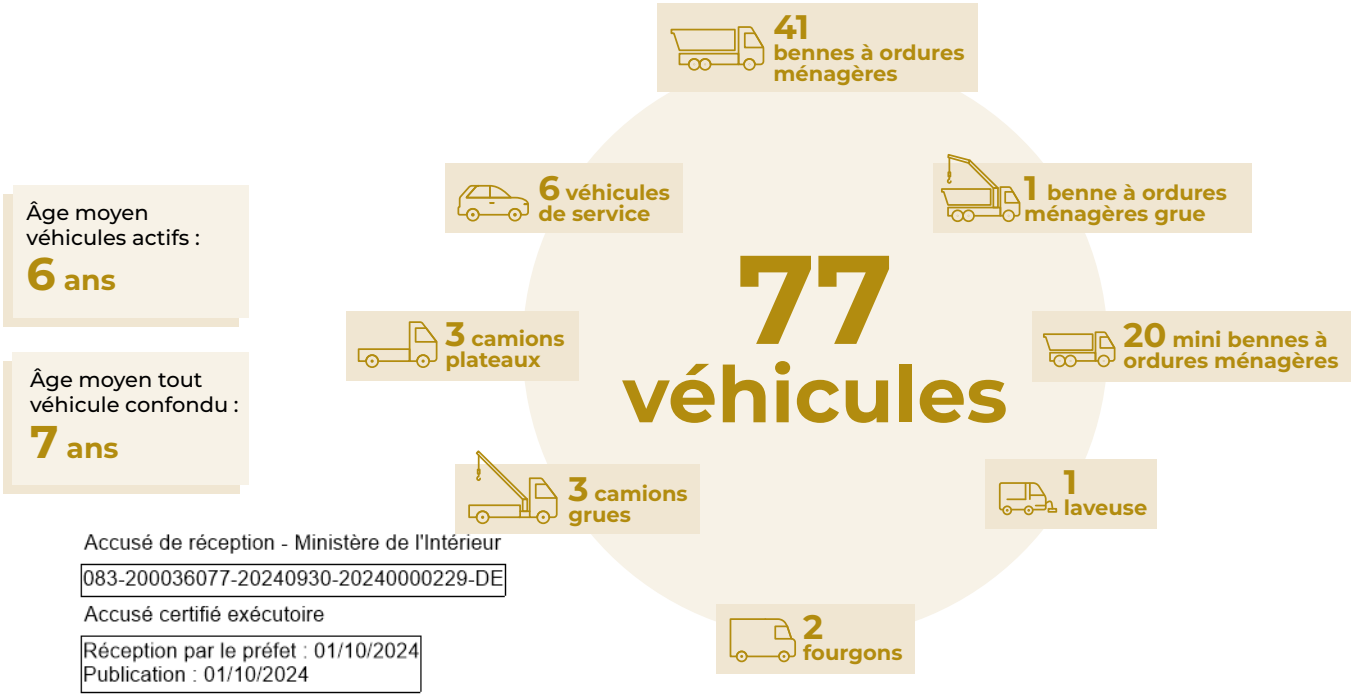

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000229-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

3 Flux de déchets concernés

3.1 Ordures Ménagères Résiduelles *(OMR)*

Pré-collecte

La pré-collecte est réalisée en bacs individuels dans les secteurs en Porte à Porte.
16138 bacs sont en place.

- Dotation en bacs individuels : 12274 bacs (140 ou 240 litres).
- Dotation autres producteurs : 3960 bacs.
- Des bacs de 660 litres (majoritairement) sont disposés dans les secteurs en Point de Regroupement.
- Des colonnes enterrées (CE) et semi-enterrées (CSE) sont disposées sur les communes.

Organisation de la collecte

La collecte est réalisée en Porte à Porte et Point de Regroupement selon les secteurs et la topologie des lieux.
Elle est réalisée avec des bennes à Ordures Ménagères classiques à compaction et mini bennes selon les besoins.

ÉVOLUTION TONNAGES OMR

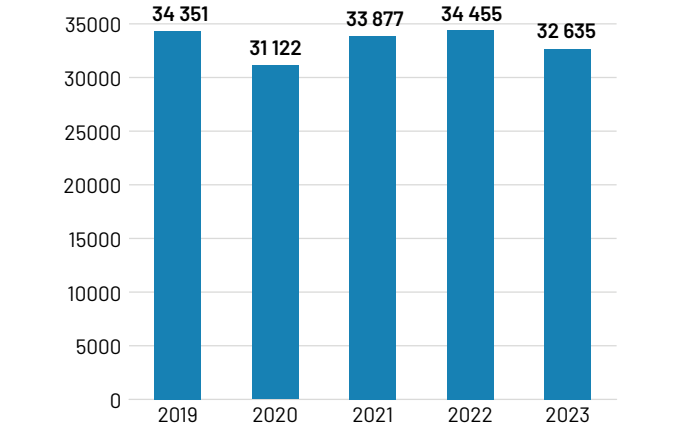

Les tonnages ont **diminué** de **5 %** en 2023, soit **1 820 tonnes en moins**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000229-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

TONNAGES DES OMR PAR COMMUNE

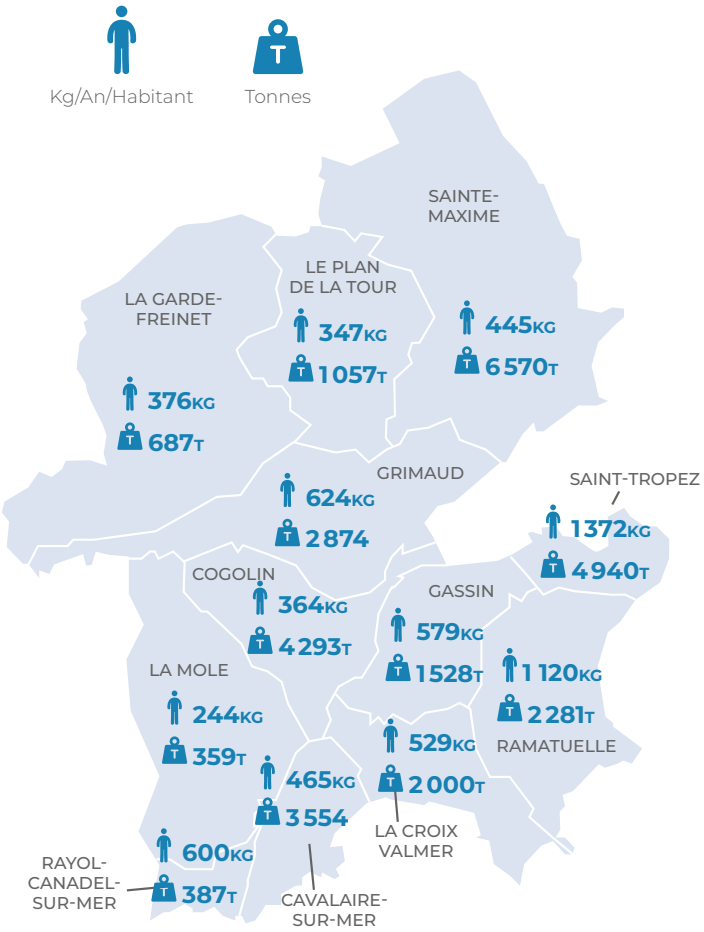

2 100 tonnes collectés via les CE/ CSE sont à répartir sur l'ensemble des communes

Transit et transport

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) des 12 communes

- Vidage sur le quai de transit de La Mole (SITTOMAT).
- Rechargement en semi FMA (Fond Mouvant Alternatif).
- Transport en semi FMA jusqu'à l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Toulon (incinérateur).
- En période de forte affluence : vidage des OMR en fosse et mise en balle pour stockage temporaire sur site avant évacuation vers l'UVE.

Pour réussir à valoriser 100 % des OMR dans l'UVE de Toulon, **il est nécessaire de mettre en balles une partie d'entre elles et de les stocker durant la période estivale.** Ce stockage intermédiaire engendre une perte de masse par évaporation d'une partie de l'humidité.

Stockage des balles, quai de transit

Traitement - SITTOMAT

Les ordures ménagères collectées sur le territoire sont envoyées à l'Unité de Valorisation Energétique du SITTOMAT où elles y sont incinérées. **L'énergie dégagée par leur combustion permet de produire de l'électricité et d'alimenter un réseau de chaleur pour une ville de 40 000 habitants** (hors chauffage).

En résulte aussi, un sous-produit appelé le mâchefer. Des métaux ferreux et non ferreux sont récupérés à partir de ces mâchefers pour être recyclés. Le matériau restant sera utilisé dans les réfections des routes.

Les fumées de l'incinérateur sont épurées, un déchet ultime en ressort : le REFIOM, il sera dirigé vers un centre de stockage de classe 1.
Les rejets dans l'atmosphère sont contrôlés en continu comme l'impose la réglementation.

UVE du SITTOMAT

Quai de transit de La Mole

Le site est composé de 3 pôles

1- Déchèterie
- 1 caisson DMS.
- 3 caisses DEEE.
- 1 caisson Eco Mobilier.
- 1 caisson Encombrants.
- 1 caisson Carton.
- 1 caisson Ferraille.

2- Station de transfert gravitaire
- 1 hall de déchargement.
- 6 trémies.
- 3 groupes hydrauliques.
- 6 potences de distribution hydraulique.
- 6 ensembles de positionnement de semi-remorques.

3- Station de mise en balle
- 1 bâtiment.
- 1 presse à balle.
- 2 engins.
- 2 fosses de réceptions.

327 €
TTC/tonne

c'est le coût global, incluant les bacs, le lavage, la collecte, le transit, le transport et le traitement des ordures ménagères résiduelles.

RÉALISATIONS ET SORTIES DE BALLES EN 2023

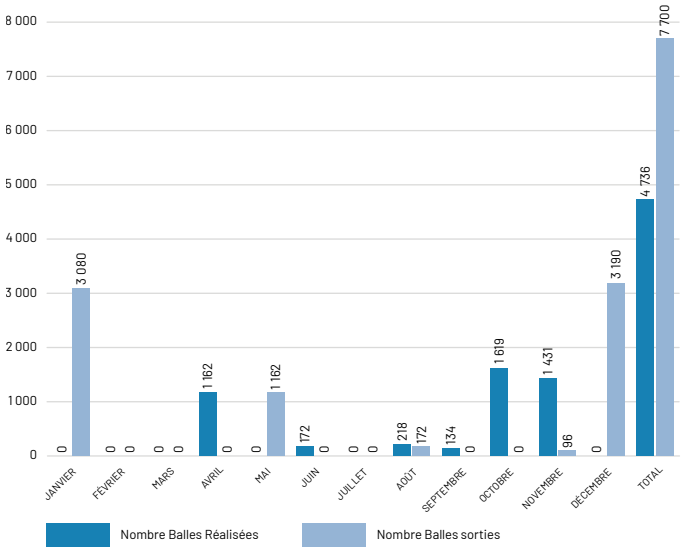

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000229-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

3.2 Emballages et papiers (emballages en mélange)

Pré-collecte

La pré-collecte est réalisée en bacs individuels dans les secteurs en Porte à Porte, 15 885 bacs sont en place.

- Dotation en bacs individuels : 9245 (120, 240 ou 360 litres).
- Des bacs de regroupement : 5877 (660 et 770 litres majoritairement) sont disposés dans les secteurs en Point de Regroupements (PR).
- Des colonnes sont disposées dans certaines zones du territoire.
- Des conteneurs enterrés et semi-enterrés sont également déployés sur l'ensemble du territoire.

Organisation de la collecte

La collecte est réalisée en Porte à Porte et Point de Regroupement selon les secteurs et la topologie des lieux.
La collecte est réalisée avec des bennes à Ordures Ménagères classiques à compaction et mini bennes selon les besoins. Deux bennes biflux compartimentées sont également déployées sur le territoire ; elles permettent de collecter simultanément les emballages et le verre, à Sainte-Maxime.
Les colonnes sont collectées avec un camion grue.

Les refus de tri sont traités à l'UVE ou par défaut en ISDND.

Les tonnages ont **diminué de**
0,5 % soit
22 tonnes en moins

TONNAGES DES EMBALLAGES PAR COMMUNE

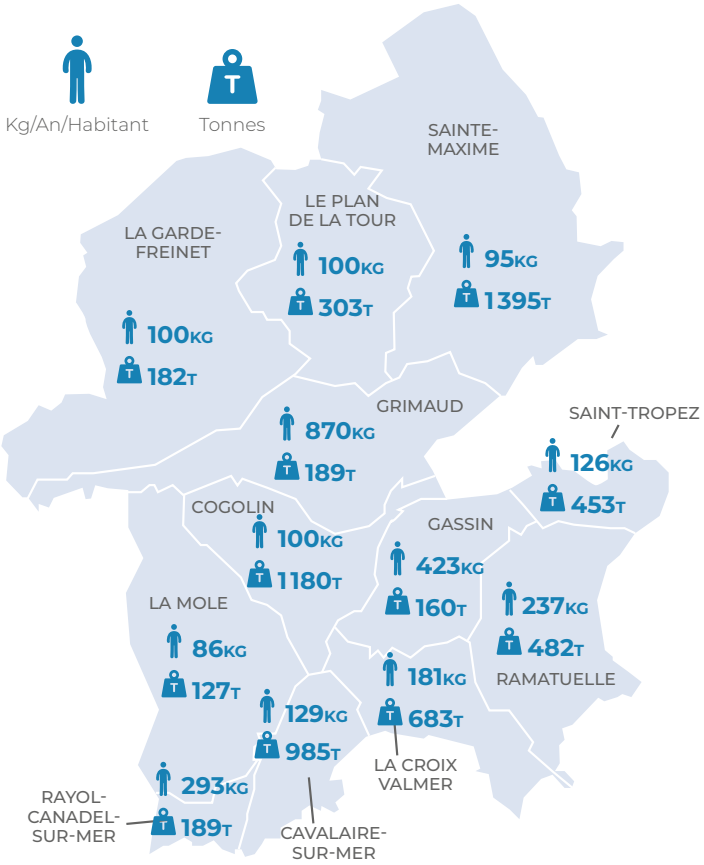

558 tonnes
collectés via les CE/ CSE sont à répartir sur l'ensemble des communes

ÉVOLUTION TONNAGES EMBALLAGES

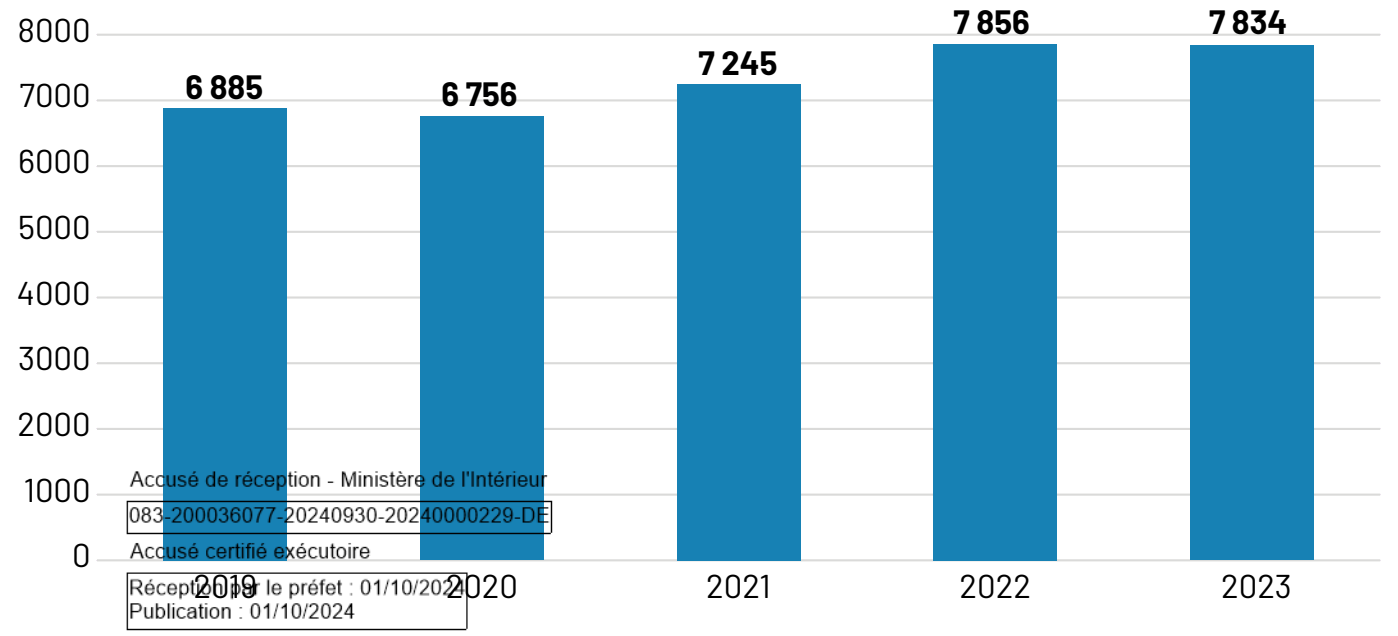

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000229-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

Transport

Les collectes sont vidées au quai de transit de La Mole dans des semi FMA de 90 m³ qui transportent ensuite le flux vers le centre de tri du Muy. Un camion FMA peut transporter jusqu'à 24 tonnes d'emballages.

Traitement - SITTOMAT

Les déchets issus des collectes sélectives sont pris en charge par le Centre de Tri en contrat avec le Syndicat.
Ce dernier trie les déchets par matière puis les expédie vers des filières du recyclage afin qu'elles soient régénérées. Ces prestations sont réalisées pour le compte du Syndicat par l'intermédiaire de marchés publics.

La Communauté de communes Golfe de Saint-Tropez négocie la revente des matières avec les repreneurs. C'est une source de recettes non négligeable pour la collectivité.

RÉCAPITULATIF DE LA PRODUCTION

MATÉRIAU	TONNAGES PRODUITS	KG/HAB/AN	TONNAGES RACHETÉS
Acier CS	100	2	82
Autre valorisable acier	4	0	7
Aluminium total CS	20	0	15
Acier Mâchefers	78	1	65
PCNC 5.02	1051	18	1115
PCNC 1.05 / 1.04	1384	24	1451
JRM 1.11	53	1	124
ELA 5.03	26	0	21
Autres fibreux	0	0	0
PET clair	339	6	320
PET foncé	33	1	30
Mix PE PP PS	225	4	242
Films	124	2	111
Verre	6901	119	6722
Refus UVE	3695	64	3820
Refus ISDND	147	3	487
TOTAL	**14179**	**245**	**14612**

Le coût global, incluant les bacs, le lavage, la collecte, le transit, le transport et le tri des emballages est de

766 € TTC/tonne

Les recettes de valorisation, soutien et rachat matière sont de

161 €/tonne

Le coût net est donc de

605 € TTC/tonne

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000229-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

Camions FMA quai de transit

3.3 Verre

Pré-collecte

La pré-collecte est réalisée en bacs individuels dans les secteurs en Porte à Porte et en points de regroupement : 9636 bacs.

- Dotation en bacs individuels : 6883 bacs.
- Dotation en bacs de regroupement : 2753 bacs.
- Des bacs de 240 litres sont disposés dans les secteurs en Point de Regroupement.
- Des colonnes aériennes sont également disposées dans certaines zones du territoire.
- Des colonnes enterrées et semi-enterrées permettent aussi de collecter ce flux.

Organisation de la collecte

La collecte est réalisée en Porte à Porte et Point de Regroupement selon les secteurs et la topologie des lieux.
La collecte est réalisée avec des bennes à ordures ménagères classiques à compaction et des bennes spécifiques à verre (vidage gravitaire).

Deux bennes biflux compartimentées sont également déployées sur le territoire ; elles permettent de collecter simultanément les emballages et le verre.

Les colonnes sont collectées avec un camion grue.

ÉVOLUTION TONNAGES VERRE

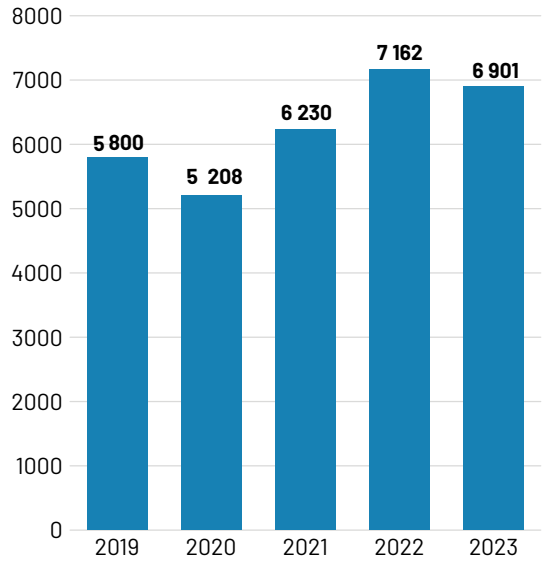

Les tonnages collectés sont **en baisse**

-4 % en 2023, soit

261 tonnes en moins

Le coût global, incluant les bacs, le lavage, la collecte, le transit, et le transport du verre est de

241 €/tonne

Les recettes de valorisation, soutien et rachat matière sont de

28 €/tonne

Le coût aidé est donc de

213 €/tonne

1 587 tonnes de verre collectés en CE/CSE sont à répartir sur l'ensemble des communes

TONNAGE VERRE PAR COMMUNE

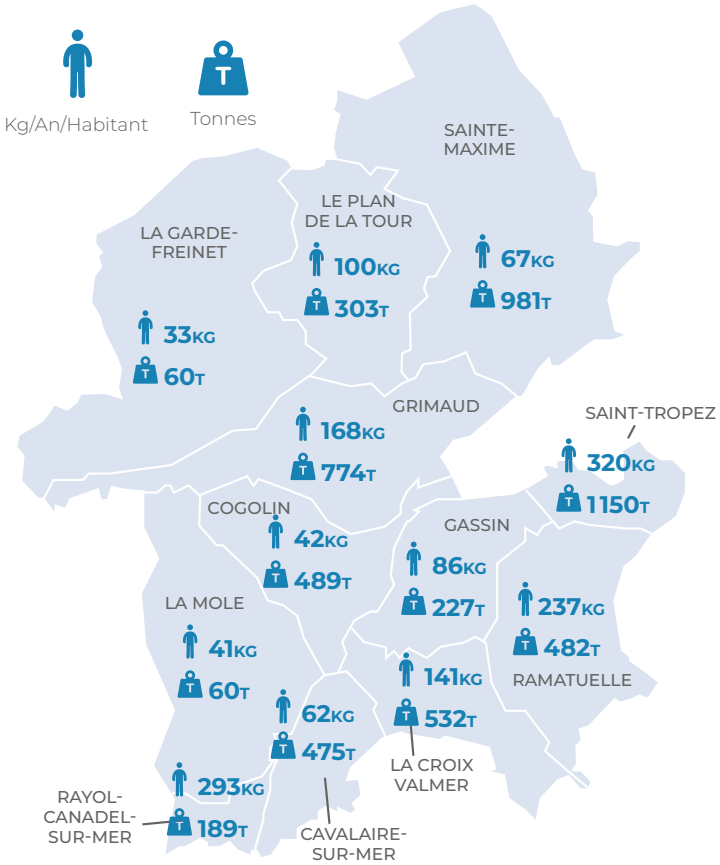

Transport

Les camions de collecte vont vider le verre sur l'alvéole dédiée au quai de transit de La Mole, où il sera ensuite stocké avant reprise par le verrier.

Traitement

Le recyclage est réalisé par la société OI Manufacturing à Béziers.

3.4 Carton des professionnels

Pré-collecte

La pré-collecte est réalisée en bacs de 770 et 1000 litres et en vrac. 791 bacs sont déployés sur le territoire.

Organisation de la collecte

Collecte en Porte à Porte chez les professionnels et Point de Regroupement.
Les cartons des commerçants sont collectés en BOM puis vidés au quai de transit de La Mole.
Le graphique à droite représente les tonnages collectés.

Transport

Le transport est réalisé en semi FMA de 90 m³ du quai de transit au centre de tri Valeor du Muy pour mise au standard et conditionnement.

Traitement

Une fois acheminé sur le site de Valeor, le carton est conditionné. Après avoir été mis en balles, il est expédié chez le repreneur : EPR - Recycleur.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000229-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

ÉVOLUTION TONNAGES CARTONS COLLECTÉS

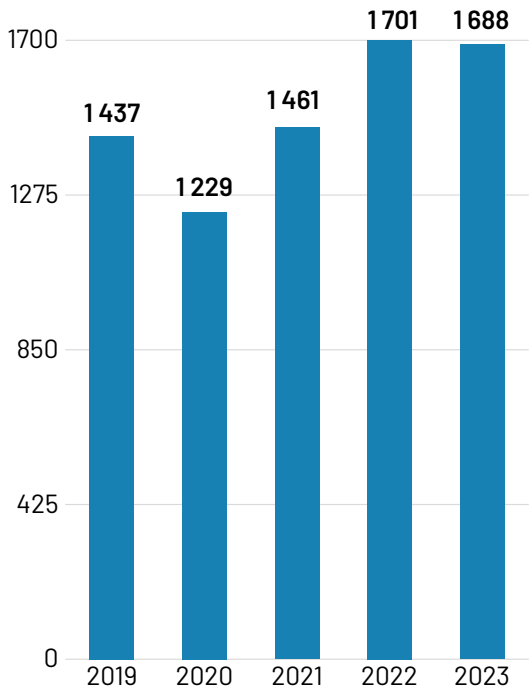

3.5 Biodéchets

Pré-collecte

La pré-collecte est réalisée en bacs de 240 litres de couleur marron. Des sacs biodégradables ou bioseaux sont fournis aux professionnels.
Afin de répondre à la loi AGEC imposant le tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs, la Communauté de Communes a mené une expérimentation en fin d'année visant à implanter des abribacs pour les habitations ne pouvant bénéficier de solution de compostage. Une distribution de bioseaux a été faite pour inciter la population à y participer.

Organisation de la collecte

Une expérimentation démarrée en 2017 a permis aux plagistes de Pampelonne de bénéficier d'une collecte alimentaire spécifique pendant la saison estivale. Cette prestation s'est progressivement étendue sur le territoire, il existe depuis 2022 une collecte annuelle sur un circuit prédéfini.
Les bacs biodéchets sont collectés en BOM ou en triporteur pour le centre-ville de Saint-Tropez, entre 2 et 7 fois par semaine en fonction de la période.

Transport

Le transport est réalisé avec un camion ampliroll – porteur 26 T avec benne étanche 30 m³ disposant d'un plancher de récupération des jus, jusqu'à la plateforme de compostage industriel du centre de valorisation de Cabasse.

Traitement

Les biodéchets sont ensuite triés et valorisés en compost sur la plateforme de compostage de Pizzorno à Cabasse.

ÉVOLUTION TONNAGES BIODÉCHETS

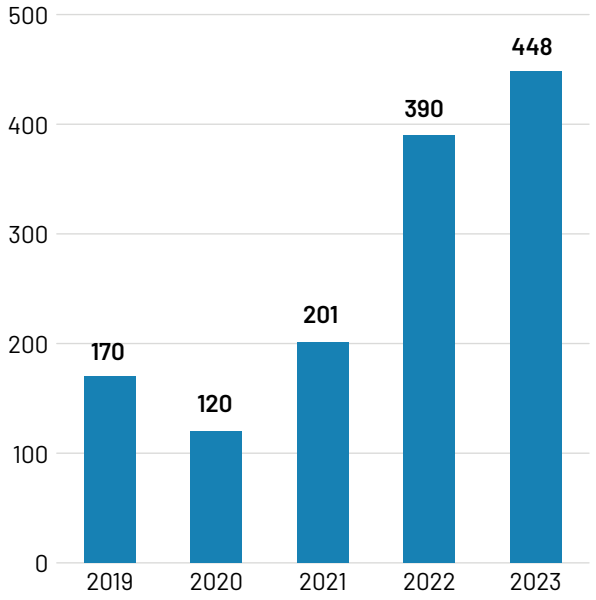

140 bacs de 240 litres sont déployés chez les producteurs concernés par la collecte des biodéchets

+13% de biodéchets collectés et valorisés par rapport à 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000229-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

3.6 Encombrants

Collecte à domicile

Une collecte en Porte à Porte des encombrants est proposée aux particuliers, uniquement sur inscription.

Une plateforme téléphonique "**Allô Encombrants**" est dédiée à la prise de rendez-vous. L'inscription est également possible sur le site internet et via l'application Golfe de Saint-Tropez.

Apports en déchèterie

Les encombrants peuvent également être déposés directement en déchèterie par les usagers.

ÉVOLUTION TONNAGES ENCOMBRANTS COLLECTÉS

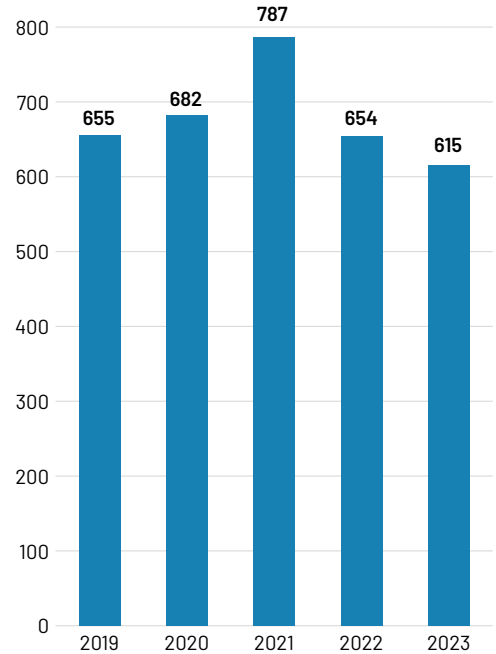

Le coût global, incluant la collecte, le transit, le transport et le traitement des encombrants
408€/tonne

Transport

Le transport se fait des déchèteries vers le centre de traitement en bennes 30 m³, ou en semi FMA 90 m³ depuis le quai de transit de La Mole.

En 2023
12 228 appels reçus par la plateforme "Allô Encombrants"

Traitement

Les encombrants passent par une étape de pré-tri afin d'en extraire la fraction valorisable sur la plateforme de Roumagayrol à Pierrefeu-du-Var.

Les matériaux valorisables sont dirigés vers les filières de recyclage. Les refus de tri sont acheminés vers l'ISDND de Pierrefeu-du-Var.

La qualité du taux de service *(taux de décroché)* est de **93 %**

3.7 Déchèteries intercommunales

Un maillage territorial adapté

11 déchèteries réparties sur le territoire communautaire.

- 7 écopoint-tri, pour les particuliers, dont celui de La Mole, intégré au quai de transfert exploité par la société Pizzorno
- 4 superdéchèteries, ouvertes aux particuliers et aux professionnels

Les flux acceptés sont adaptés aux besoins des usagers du territoire, un guide des déchèteries répertorie les flux autorisés pour chacune d'entre elles.

Programme de rénovation du réseau

Initié en 2017, après les phases d'obtention de subventions, d'études et de passation des différents marchés nécessaires, les travaux ont débuté en 2021.

Travaux subventionnés dans le cadre du projet européen Life Ip Smart Waste (Life16 IPE FR)

MONTANT GLOBAL DE L'INVESTISSEMENT POUR LES 10 DÉCHÈTERIES : 11 721 855 €

Montant de subvention Life :	**1 328 350 €**
Montant de subvention Ademe :	**353 603 €**
Montant de subvention Région :	**300 000 €**
Montant de subvention État :	**147 500 €**

Rénovation de déchèteries : Rayol-Canadel-sur-Mer, Grimaud, Sainte-Maxime.
Travaux réalisés (liste non exhaustive) : Flux de déchets supplémentaires, révision totale de l'agencement des sites, dispositifs de quais normalisés, gestion des eaux par bassins enterrés, contrôle d'accès, téléprotection...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000229-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

Gestion optimisée

La gestion du haut de quai est de la compétence du Golfe de Saint-Tropez. Elle est réalisée en régie par les agents de la collectivité. La gestion du bas de quai est de la compétence du SITTOMAT.
Elle est réalisée en prestation de service via des marchés de transport et de traitement.

Les tarifs de dépôt en déchèteries ont été revalorisés par délibération du Conseil communautaire, afin de s'ajuster au coût réel du traitement des déchets qu'elles réceptionnent.

Pour s'adapter au contexte climatique, des horaires d'été ont été instaurées. Ces aménagements permettent d'assurer la sécurité de nos agents tout en garantissant un accueil de qualité pour les usagers.

Le transport des déchets verts et palettes déposés en déchèterie est réalisé en régie par les agents conducteurs de la collectivité.

Déchèterie du Rayol-Canadel-sur-Mer
6 mois de travaux
Réouverture en juin 2023

Travaux déchèterie de Grimaud et Sainte-Maxime pour réouverture en 2024

Traitement et destination des flux collectés

Déchèteries

Déchets Verts Bois A	Écopôle de La Mole + STMI (Cogolin)
Métaux	Michelot (Grimaud)
Huile	M2JL
Gravats	STMI (Cogolin)
Encombrants	Plateforme Tri (Pierrefeu) + ISDND
Cartons	Centre de Tri VALEOR (Le Muy)
Mobilier	Éco-mobilier NCI
DEEE Eco-systèmes	Veolia
Piles	Corepile
Pneus	SEVIA
Lampes	Recylum
DDS Bouteilles de gaz	VEOLIA OREDUI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000229-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

Évolution de la fréquentation et des quantités collectées

Le graphique suivant représente la répartition du nombre de passages par déchèterie.

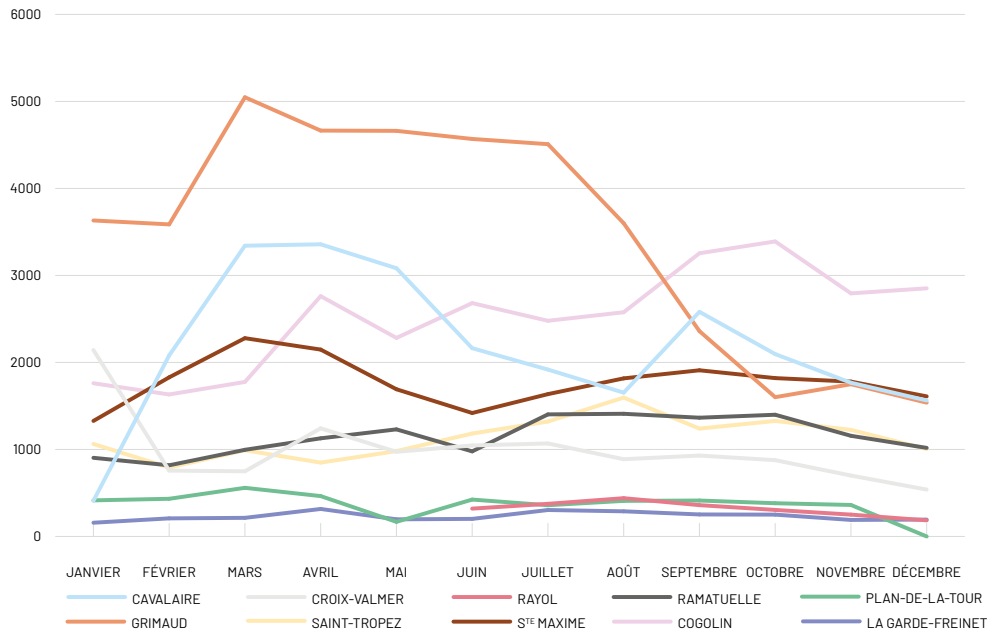

Commune	Total
Sainte-Maxime	21 268
Grimaud	41 521
Cogolin	30 243
Cavalaire-sur-Mer	26 017
Ramatuelle	13 807
La Croix Valmer	11 914
Saint-Tropez	13 574
Rayol-Canadel-sur-Mer	2 236
Le Plan de la Tour	4 388
La Garde-Freinet	2 276
Total	**167 744**

Les chiffres du site de La Mole sont dans le compte-rendu de la délégation de service public.

Les graphiques ci-dessous représentent l'évolution des tonnages de déchèterie des 5 dernières années et la répartition des flux en 2023.

ÉVOLUTION TONNAGES ANNUELS DÉCHÈTERIES (EN TONNES)

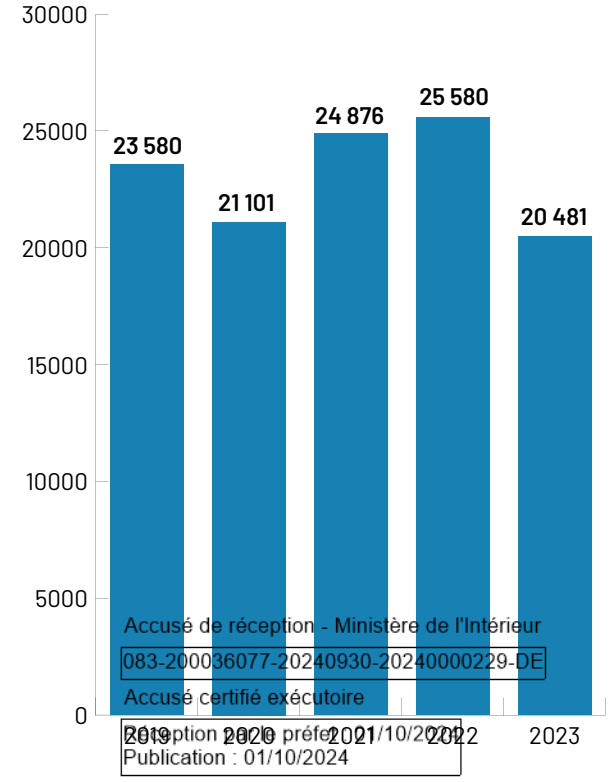

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000229-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

RÉPARTITION DES TONNAGES DE DÉCHÈTERIES EN %

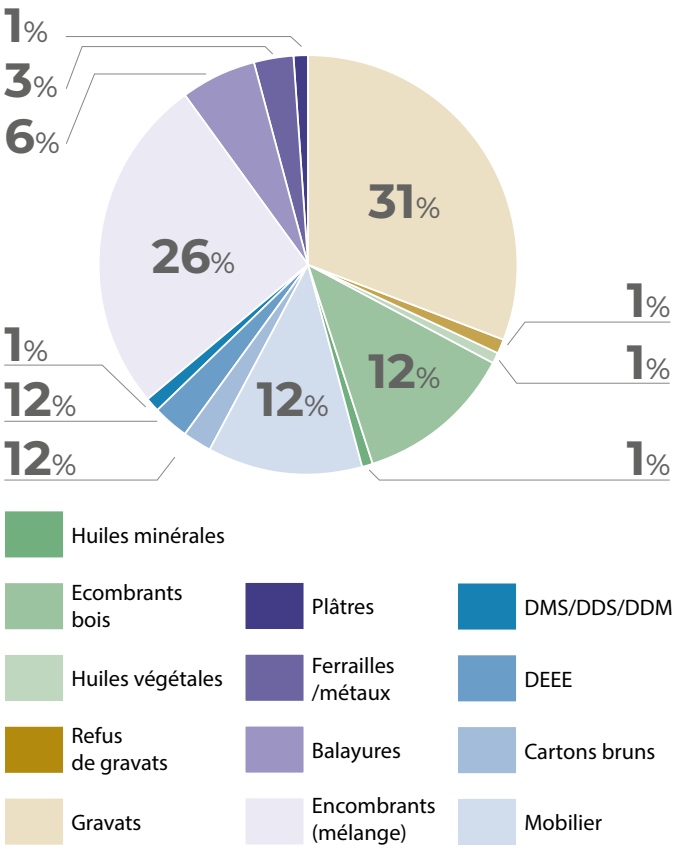

TRAITEMENT DES DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES

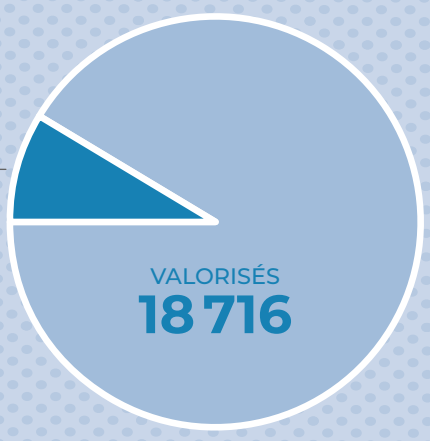

Répartition des modes de traitement
Une partie des déchets est valorisée ; elle représente 91% des entrants hors déchets verts. Les 9% restants sont éliminés dans des filières agréées.

Coût complet : 219 € TTC/tonne

3.8 Déchets Verts

Organisation de la collecte

Les déchets verts sont apportés par le producteur initial (usagers, particuliers ou professionnels) : en déchèterie, à la plateforme de broyage de Cavalaire-sur-Mer et à l'Écopôle de La Mole.
Les apports des différents sites sont ensuite centralisés à l'Écopôle (hors Sainte-Maxime).

12 207 TONNES DE DÉCHETS VERTS TRAITÉES SUR SITE ONT PERMIS DE PRODUIRE :

- **10 915** TONNES DE COMPOST
- **370** TONNES DE BROYAT
- **865** TONNES DE BIOMASSE
- **1 768** TONNES DE REFUS REVALORISÉES

Écopôle - La Mole

Transport

Le transport depuis les déchèteries intercommunales est assuré en régie. Le transport du compost finalisé vers les utilisateurs (viticulteurs, particuliers ...) est aussi assuré par les agents de la collectivité.

Opération de prétraitement

Sur la plateforme de déchets verts de Cavalaire-sur-Mer et à la déchèterie de Ramatuelle, le broyage se fait sur place, avant le transport vers l'Ecopôle. Les déchets broyés de la déchèterie de Sainte-Maxime ne pouvant être absorbés par l'Ecopôle sont transportés vers la plateforme de compostage de Cabasse (prestation de service), soit 1681 tonnes en 2023.

Activité transit et broyage des déchets verts

Le graphique ci-contre représente les tonnages de déchets verts apportés dans les déchèteries et à la plateforme de broyage de Cavalaire-sur-Mer.

DÉCHETS VERTS ISSUS DES DÉCHÈTERIES (TONNES)

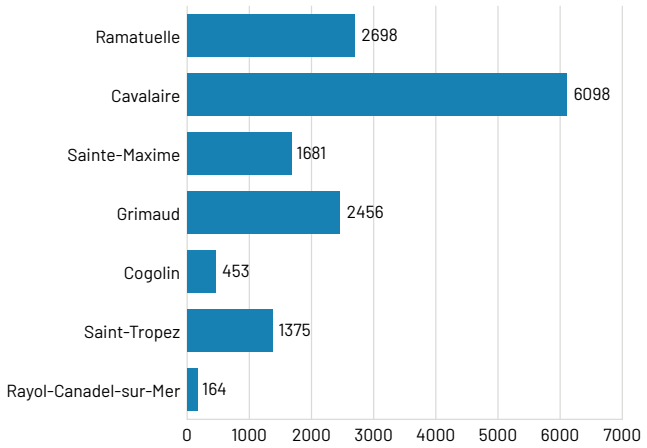

Traitement

Tous les déchets verts subissent un broyage avant d'être disposés en andains.

Après 6 mois de fermentation, le broyat est tamisé. La partie fine devient du compost et peut alors être distribuée.

Une partie de la fraction ligneuse mélangée avec les palettes et les déchets de bois constitue un combustible industriel (biomasse) qui alimente une centrale de production d'électricité à Brignoles.

ENTRÉE (TONNES)

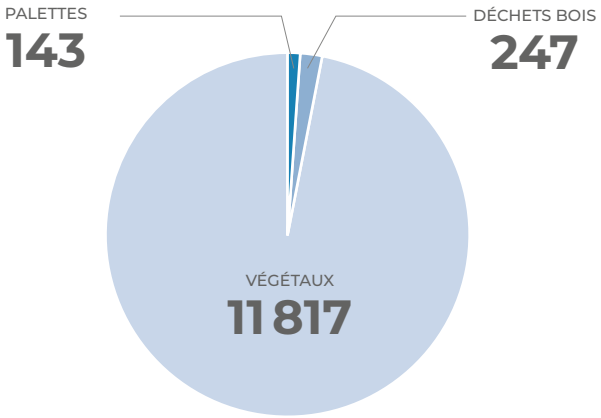

ÉVOLUTION DU GISEMENT DE DECHETS VERTS SUR LE TERRITOIRE

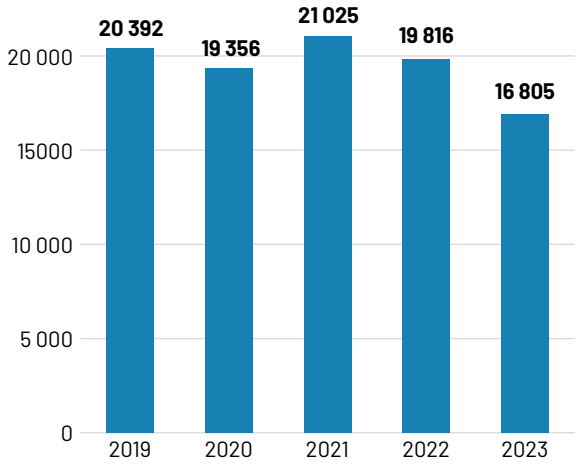

SORTIE (TONNES)

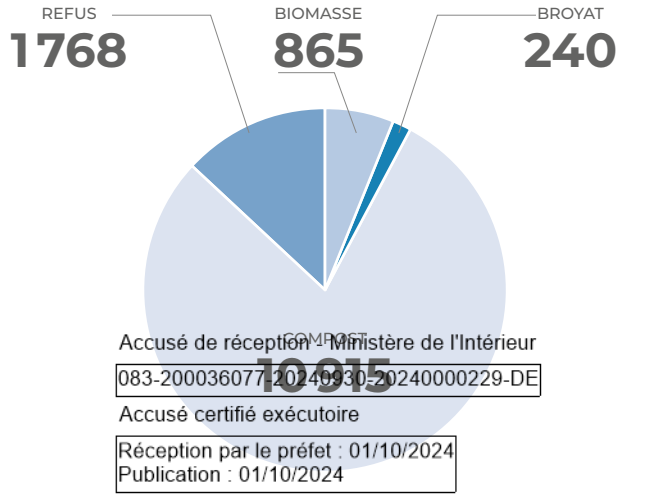

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000229-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

115 € TTC/tonne

c'est le coût de traitement des déchets verts.

3.9 Autres flux

D'autres flux, comme les palettes, les huiles, les textiles sont également collectés. Ils sont ensuite dirigés vers les filières de traitement et de recyclage.

ÉVOLUTION TONNAGES HUILES ALIMENTAIRES COLLECTÉES

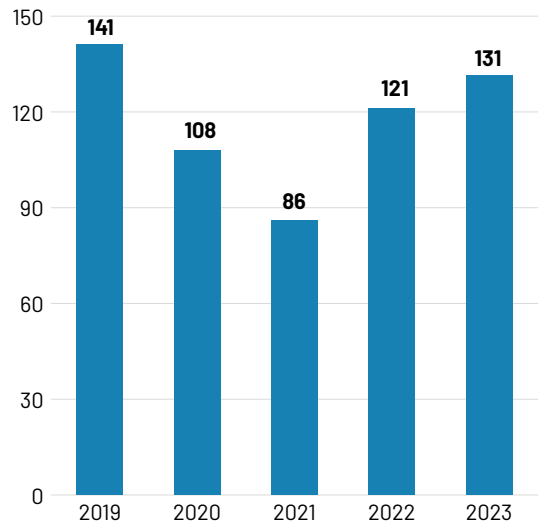

Les huiles sont collectées à la demande des professionnels, dans des bidons. La collecte est réalisée par un prestataire. Après collecte, les huiles sont dirigées en déchèterie puis acheminées vers des filières agréées pour y être valorisées énergétiquement.

ÉVOLUTION TONNAGES PALETTES COLLECTÉES

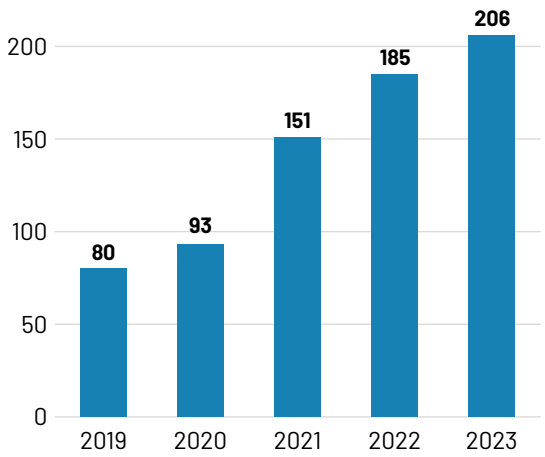

Les palettes sont collectées chez les professionnels des communes de Cavalaire-sur-Mer, La Croix Valmer et Saint-Tropez. Elles sont broyées à l'Écopôle et incorporées à la production de biomasse de l'Écopôle à hauteur de 50 %.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000229-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

ÉVOLUTION TONNAGES TEXTILES

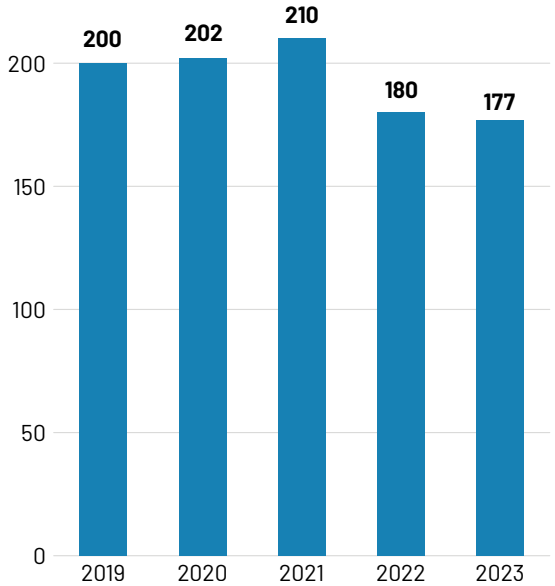

En 2023
206 tonnes de palettes ont été collectées chez les professionnels.

177 tonnes de textiles ont été récupérées en 2023 soit 3 kg par habitant et par an.
Moyenne nationale :
3,6 kg/ habitant

Les textiles sont déposés dans des colonnes dédiées. "Le Relais" (prestataire conventionné du Golfe de Saint-Tropez) assure la collecte et la valorisation des 44 colonnes disposées sur le territoire.

Les articles déposés dans les bornes de collecte sont majoritairement reportés ou recyclés.

- Les textiles utilisables en l'état sont revendus à bas prix en friperie ou destinés à l'export
- Les textiles qui ne peuvent plus être portés sont recyclés dans le cadre de la production de chiffons d'essuyage pour l'industrie, ou pour la fabrication de matières à partir desquelles est notamment fabriqué l'isolant Métisse®
- La matière non valorisée représente 3 % des volumes collectés, dont la majeure partie sera utilisée en valorisation énergétique.

4 Prévention et sensibilisation

4.1 Prévention des déchets ménagers et assimilés

Indice de réductiondes quantités produites

La loi de transition énergétique pour la croissance verte fixait un objectif de réduction de 10 % des DMA (DND-NI) en 2020 par rapport à 2010. Le plan régional des déchets prévoit un objectif de -10 % en 2025 par rapport à 2015.

Si l'on se positionne par rapport à 2010 on note une augmentation de 2 % des quantités produites en 2023.

Golfe de Saint-Tropez doit donc poursuivre ses efforts pour réduire la quantité de déchets produits par habitant.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des quantités de déchets produits par rapport à 2010.

	Évolution 2010-2023 en valeurs absolues		Évolution 2010-2023 en %			
	en tonnes	en kg/an/hab	en tonnes	en kg/an/hab	Objectif 2020 LTECV	Objectif Plan Régional (2015-2025)
DND	4380	33	5 %	2,2 %		
DND non inertes	1490	-15	2 %	-1,1 %	-10 %	-10 %
Inertes	2890	49	81 %	75,7 %		

Indice de réduction des quantités enfouies

La loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe aussi un objectif de réduction de 50 % des tonnages enfouis à l'horizon 2025, par rapport à 2010.

Ce taux a très vite été atteint par le Golfe de Saint-Tropez qui a souhaité arrêter l'enfouissement de ses ordures ménagères depuis 2017.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000229-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

Le graphique ci-dessous montre que **Golfe de Saint-Tropez à atteint les objectifs de réduction fixés pour 2050 depuis 2016,** excepté en 2021 et 2022 lors des pannes consécutives survenues sur l'incinérateur.

INDICE DE RÉDUCTION DES TONNAGES ENFOUIS

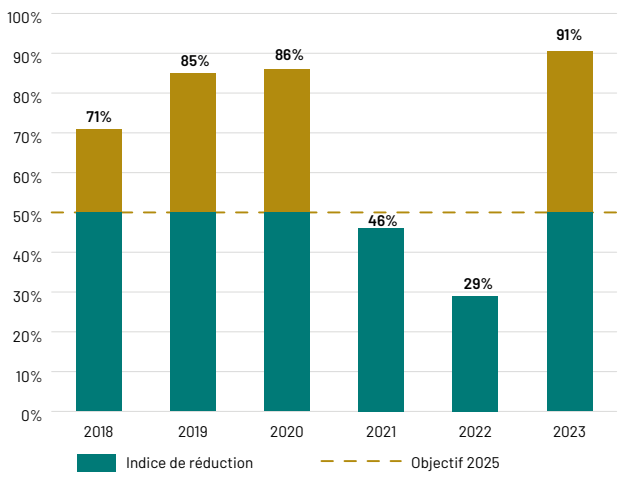

L'adhésion au SITTOMAT a permis d'atteindre, dès 2016, l'objectif de réduction des tonnages enfouis fixé pour 2025

91 %

de réduction de nos tonnages enfouis par rapport à 2010.

4.2 Mesures prises pour prévenir des effets préjudiciables de la gestion des déchets

Les Ambassadrices du tri : véritable vecteur de communication

4 ambassadrices du tri

Informer

Les ambassadrices du tri ont pour mission **d'informer et d'inciter les habitants à trier correctement leurs déchets** (emballages, verre, papiers, encombrants, compost et autres déchets...).

Elles expliquent les principes, les bonnes pratiques en matière de prévention et de tri, les enjeux de la valorisation et du recyclage des déchets. Elles sont en relation directe avec les usagers des communes du territoire.

Sensibiliser

Les ambassadrices du tri ont pour objectif d'amener à une prise de conscience sur la problématique des déchets. Pour cela, elles animent des stands dans des lieux publics, réalisent des animations dans les écoles, organisent des réunions pour expliquer les principes et les enjeux de la collecte sélective pour l'environnement (élus, personnel des collectivités locales, associations, commerçants).
Elles jouent aussi un rôle de médiation entre les usagers et les élus en faisant remonter les problèmes et les questions. Elles identifient les demandes et engagent des actions correctives.

Suivre

Ces agents de prévention interviennent dans les changements de dispositif de collecte et assurent le suivi qualitatif et quantitatif des déchets valorisables, de cette façon, ils contribuent à la collecte des données et à leur analyse (tonnages, rendements, erreurs de tri) afin de cibler les actions à mener, comme aller rencontrer un usager dont le bac de tri contient une anomalie.

Ces actions de communication engageantes et d'accompagnement sont indispensables à la bonne utilisation des outils mis en place et au maintien d'une dynamique positive et participative des usagers.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000229-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

AU TOTAL

8 532 personnes

ont été sensibilisées par les ambassadrices du tri, dont

- **1100** professionnels
- **+1300** enfants

RÉPARTITION DES ACTIONS DE SENSIBILISATION

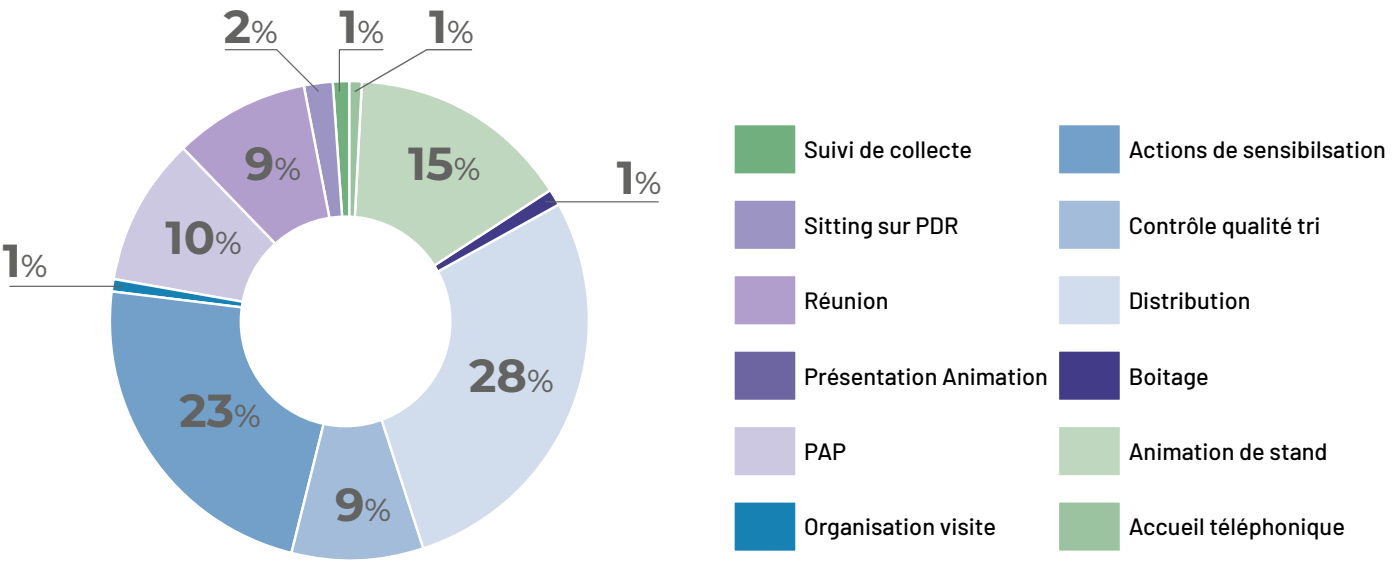

Bilan carbone

La loi TECV comprend un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 % d'ici 2030 par rapport à 1990.
Le prestataire de collecte s'efforce de réduire ses émissions de gaz à effet de serre en optimisant les circuits de collecte, en investissant dans une mobilité durable et en formant ses équipes à une conduite éco responsable.
Le tableau suivant présente le bilan des émissions de CO_2 liées aux activités de collecte et de traitement des déchets.

Prestataire	Activité	Kilométrage	Consommation gasoil	Bilan Carbone (T équivalent CO_2)
GPE/ Nicollin	collecte	1 521 632	644 317	1997
Exarent	transport 6*4	25 520	13 781	37
Exarent	Transport FMA	183 162	84 254	224
TOTAL		**173 0314**	**742 352**	**2 258**

742 352 litres de gasoil consommés en 2023

pour **2 258 tonnes équivalent de CO_2** émis dans l'atmosphère.

Sachant qu'un arbre absorbe en moyenne **18 kg de CO_2 par an**, il faudrait planter environ **125 492 arbres** pour compenser une année d'émission de CO_2.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000229-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

Nos émissions de gaz à effet de serre ont **diminué de 8 % par rapport à 2022.**

La rationalisation des collectes et du transport des déchets vers les exutoires impactent positivement nos émissions.

4.3 Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Programme et objectifs

La Communauté de Communes agit depuis de nombreuses années afin d'amorcer une stabilisation puis une réduction des déchets produits sur le territoire. Pour planifier et évaluer les efforts engagés, elle a rédigé un document cadre : le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Quelques éléments de détail :

La prévention, qu'est-ce que c'est ?

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ».

Basé sur ce principe, la prévention permet de réduire la quantité et la dangerosité des déchets, en intervenant sur les modes de production et de consommation des produits.

> Pourquoi rédiger un PLPDMA ? La constitution de ce document permet de répondre à plusieurs enjeux locaux et nationaux :

- Réglementaire : obligation règlementaire pour les EPCI ayant en charge la collecte des déchets depuis janvier 2012, conformément à l'article L541-15-1 du code de l'environnement,
- Environnemental : limiter l'impact de la production des déchets sur le territoire,
- Économique : stabiliser les coûts de gestion des déchets, notamment de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM),
- Organisationnel : simplifier le suivi et l'évaluation des actions engagées afin d'appliquer éventuellement des correctifs.

> Comment fonctionne le PLPDMA du Golfe de Saint-Tropez ?

Le **PLPDMA** du Golfe de Saint-Tropez a été approuvé par le Conseil Communautaire le 29 juillet 2020. Il est constitué de **7 axes et de 25 actions prioritaires à mettre en œuvre sur 6 ans**, il décline localement les actions de prévention des déchets des plans régionaux et nationaux.

Ces actions sont en partie financées par des programmes et des appels à projets :

> Union Européenne :

- Programme LIFE IP Smart Waste RÉGION SUD, identifié par ce logo (de 2018 à 2024),

> Région SUD RÉGION SUD et ADEME :

- Appel à projet Territoire Economie Circulaire, identifié par ce logo (de 2019 à 2022) AAP TEC,
- Appel à projet Généraliser le tri à la source et valoriser les biodéchets en Provence-Alpes-Côte d'Azur, identifié par cette mention AAP BIO (de 2022 à 2025).

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PLPDMA

Loi sur la transition énergétique et plan régional des déchets :

1

RÉDUIRE LES QUANTITÉS

-10 % de DMA à l'horizon 2025 par rapport à 2015

+ 2 %

-50 % DAE collectés avec les DMA en 2025

45 % du gisement

2

VALORISER ENCORE PLUS

65 % de valorisation matière et organique pour 2025

66 %

Réduire de 50 % en 2025 les tonnages enfouis par rapport à 2010

-91 %

Capter 80 % des déchets dangereux en 2025 et 100 % en 2031

Non quantifié

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000229-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

Présentation des projets constituant le programme d'action et indicateurs d'activité

Notre PLPDMA se compose de 7 axes, divisés en 25 actions phares présentées ci-dessous.
Les pages suivantes développent les actions principales menées en 2023.

AXE 1 — PROMOUVOIR ET DÉVELOPPER LE COMPOSTAGE

- Compostage individuel
- Compostage collectif

AXE 2 — PROMOUVOIR ET DÉVELOPPER UNE GESTION INTÉGRÉE DES VÉGÉTAUX

- Gestion intégrée des végétaux
- Développement du broyage partagé avec valorisation in situ
- Restructuration de la plateforme de déchets verts, création d'un espace pédagogique

AXE 3 — DÉVELOPPER LE TRI ET LA VALORISTATION DES DÉCHETS

- Marchés zéro déchets
- Collecte des biodéchets en tri-porteur
- Collecte des biodéchets des gros producteurs
- Ecole zéro déchet
- Restaurants zéro déchet
- Opération camping zéro déchet
- Réduire l'utilisation du papier : STOP PUB
- Promouvoir le tri des emballages
- Promouvoir le tri du verre
- Ça caquette à Saint-tropez ! Distribution de poulaillers

AXE 4 — ÉCOEXEMPLARITÉ

- Nettoyage de la nature
- Éco-exemplarité des collectivités

AXE 5 — PROMOUVOIR ET DÉVELOPPER LE RÉEMPLOI ET LA RÉUTILISATION

- Création d'espaces réemploi
- Réparation, réemploi
- Restructuration des déchèteries - création d'un espace pédagogique sur le site de Grimaud

AXE 6 — PRÉVENIR LA TOXICITÉ DES DÉCHETS

- Création d'espaces dédiés aux déchets dangereux
- Sensibilisation sur les déchets dangereux

AXE 7 — DÉVELOPPER UNE COMMUNICATION ADAPTÉE

- Communiquer sur le PLPDMA et les actions
- Inciter au changement de comportement
- Généraliser les actions de sensibilsation sur la toxicité des déchets dans le milieux naturels

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000229-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

AXE 1 PROMOUVOIR ET DÉVELOPPER LE COMPOSTAGE

COMPOSTAGE INDIVIDUEL

(Financement de ces actions grâce à l'appel à projet "Biodéchets" entre 2022 et 2025)

Orientation stratégique / Enjeux

- Réduction des tonnages de biodéchets et déchets végétaux (structurant) pris en charge par la collectivité: limitation des coûts de collecte et de traitement.
- Réduction des volumes de déchets à la source.
- Promotion du compostage individuel comme moyen de traitement et outil de sensibilisation des administrés face au devenir des déchets et à l'impact des gestes de tri pour l'environnement.

Indicateurs d'activité

- 7434 composteurs distribués depuis 2017 dont 3234 en 2023. Grâce notamment à la diffusion des composteurs en porte à porte par La Poste (contrat SITTOMAT).
- 46 % des maisons résidences principales dotées.
- 6 sessions de formation au compostage-paillage réalisées en 2023 pour 49 personnes touchées (129 depuis 2019).
- 290 tonnes de déchets évitées.
- Distribution à domicile de composteurs individuels en partenariat avec le SITTOMAT sur les communes de Cavalaire, Cogolin, Grimaud, La Croix Valmer, La Môle, Le Rayol-Canadel sur Mer et Ramatuelle. Cette opération a permis de doter 2820 foyers.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000229-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

COMPOSTAGE COLLECTIF

Orientation stratégique / Enjeux

- Réduction des tonnages de biodéchets et déchets végétaux (structurant) pris en charge par la collectivité: limitation des coûts de collecte et de traitement.
- Réduction des déchets d'activités économiques (DAE) (campings).
- Volonté de chercher des solutions innovantes pour la réduction des volumes de déchets à la source.
- Promotion du compostage collectif comme moyen de traitement et, comme outil de sensibilisation des administrés face au devenir des déchets et à l'impact des gestes de tri pour l'environnement.

Indicateurs d'activité

- 24 sites de compostage autonomes, dont 6 installés en 2023.
- 19 sites de compostage partagés installés dont 6 en 2023.
- 14 référents volontaires formés.
- 40 tonnes de déchets évités.

AXE 2 PROMOUVOIR ET DÉVELOPPER UNE GESTION INTÉGRÉE DES VÉGÉTAUX

GESTION INTÉGRÉE DES VÉGÉTAUX : FORMATIONS

Orientation stratégique / Enjeux

- Former et sensibiliser les agents municipaux à la gestion durable et intégrée des végétaux au sein de leurs communes afin de diminuer les apports de « déchets verts » en déchèteries et de valoriser les résidus en paillage, broyat, compost…
- Sensibiliser à la qualité des végétaux plantés (particuliers et professionnels).

Indicateurs d'activité

- 1 session à destination des agents municipaux a été réalisée en 2023 (9 personnes formées). Soit plus de 39 personnes touchées depuis le lancement.
- 1 session, spécialisée sur le jardinage au naturel, à destination des particuliers, a été réalisée en 2023 (10 personnes touchées).

DÉVELOPPEMENT DU BROYAGE PARTAGÉ AVEC VALORISATION IN SITU

Orientation stratégique / Enjeux

- Diminuer les apports de végétaux en déchèterie et à l'Écopôle.
- Limiter les flux de transports pour ces déchets.
- Valoriser in situ les végétaux.
- Développer de nouvelles pratiques de jardinage comme le paillage.

Indicateurs d'activité

- 10 aides à l'achat de broyeur attribuées en 2023 (70 depuis le lancement).
- Réalisation de 2 opérations de broyage « Place du village » sur les communes de La Garde-Freinet et du Plan de la Tour.
- Suivi et accompagnement des 6 communes dotées de broyeurs co-financés depuis 2021.
- Arrêt de l'aide à la prestation de broyage des végétaux, faute de demandes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000229-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

RESTRUCTURATION DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DES DÉCHETS VERTS — CRÉATION D'UN ESPACE PÉDAGOGIQUE

Orientation stratégique / Enjeux

- Développer un espace dédié à la valorisation des procédés de compostage auprès de divers publics.

Indicateurs d'activité

- Mise en service industriel de la nouvelle plateforme de compostage au dernier trimestre 2023.
- Visite du site programmée pour les élus de la Région en février 2024 dans le cadre de l'Eductour.

AXE 3 DÉVELOPPER LE TRI ET LA VALORISATION DES DÉCHETS

MARCHÉS ZÉRO DÉCHET

Orientation stratégique / Enjeux

Impliquer les commerces non-sédentaires dans le tri, la prévention des déchets et la consommation durable. Le marché zéro déchet contribue à :

- Réduire les tonnages pris en charge par le service public.
- Réduire les DAE dans les OMR.
- Réduire les fermentescibles dans les OMR.
- Valoriser les déchets des marchés.
- Donner des produits consommables.

Indicateurs d'activité

3 communes accompagnées depuis 2022 :

- Cavalaire sur Mer : application d'une collecte séparative des cartons et cagettes en bois
- Le Plan de la Tour : application d'une collecte séparative des cartons et cagettes en bois mais également compostage des biodéchets sur un site collectif.
- Rayol-Canadel sur Mer : application d'une collecte séparative des cartons et des emballages (à confirmer)
- La commune de Saint-Tropez a bénéficié d'une étude en 2022 visant à construire un plan d'actions (en cours de validation)

COLLECTE DES BIODÉCHETS DES GROS PRODUCTEURS

Orientation stratégique / Enjeux

- Détourner les biodéchets des ordures ménagères.
- Réduire les OMR.
- Réduire les DAE collectés en mélange avec les OMR.
- Valoriser les biodéchets.

Indicateurs d'activité

- 448 tonnes collectées et valorisées en compost.
- Depuis 2021, extension de cette prestataion à 30 producteurs supplémentaires.
- 83 producteurs au total.

RÉDUIRE L'UTILISATION DU PAPIER : STOP PUB

Orientation stratégique / Enjeux

Apposer un autocollant Stop Pub sur sa boîte aux lettres permet de réduire drastiquement les quantités de déchets d'imprimés publicitaires.
En effet, sur la quantité reçue chaque semaine dans sa boîte aux lettres, tout n'est pas lu car pas ou peu de proximité, d'affinités avec les enseignes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000229-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

Indicateurs d'activité

- 11 552 STOP PUB recensés sur les boites aux lettres du territoire
- Les autocollants STOP PUB sont systématiquement proposés lors des stands de sensibilisation des ambassadrices du tri ou des campagnes de sensibilisation en porte à porte. Ils sont aussi disponibles à l'accueil des mairies des communes du territoire.

PROMOUVOIR LE TRI DES EMBALLAGES

Orientation stratégique / Enjeux

- Pousser plus avant les performances de tri sélectif et travailler sur la qualité des flux entrants en centre de tri.

Indicateurs d'activité

- Distribution de 4 085 sacs de pré-collecte en 2023.
- Utilisation du boitier Quiz pour la promotion du tri notamment en milieu scolaire. En 2023, 55 interventions scolaires ont été réalisées.
- Actions de sensibilisation des ambassadrices du tri : 8 532 personnes sensibilisées, dont 1 102 professionnels.
- Distribution de multiples outils : cendriers de poche, règles avec consignes de tri, mémos tri, sacs à vrac.

PROMOUVOIR LE TRI DU VERRE

Orientation stratégique / Enjeux

- Pousser plus avant les performances de tri sélectif en travaillant spécifiquement sur le flux verre.

Indicateurs d'activité

- Utilisation du boitier Quiz pour la promotion du tri notamment en milieu scolaire.
- Actions de sensibilisation des ambassadrices du tri sur le respect des consignes de tri du verre suite au constat d'une baisse de la qualité du flux collecté.

"ÇA CAQUETTE À SAINT-TROPEZ !" DISTRIBUTION DE POULAILLERS

Orientation stratégique / Enjeux

- Développer une valorisation alternative des biodéchets en complément du compostage individuel et collectif.

Indicateurs d'activité

- 525 poulaillers distribués depuis 2019.
- 75 tonnes par an évitées dans les OMR.

AXE 4 ÉCOEXEMPLARITÉ

NETTOYAGE DE LA NATURE

Orientation stratégique / Enjeux

- Fédérer les dynamiques des communes membres pour organiser une journée intercommunale de nettoyage des plages et de la nature.
- Ramasser les déchets et mettre en place des moyens efficaces de faire le tri.

Indicateurs d'activité

- Coordination locale et sensibilisation du public lors de l'opération régionale de ramassage des déchets "Nettoyons le Sud" : 9 communes participantes pour près de 2 tonnes de déchets et 370 personnes sensibilisées.
- Réalisation d'une opération de ramassage des déchets à l'occasion de la journée éco-exemplaire de la Communauté de communes : une dizaine d'agents participants pour 20 kg ramassés.
- Participation aux opérations ponctuelles de ramassage des déchets.

ÉCO-EXEMPLARITÉ DES COLLECTIVITÉS

Orientation stratégique / Enjeux

- Montrer le bon exemple dans l'EPCI afin d'inciter les particuliers et professionnels au changement de comportement.
- Accompagner les mairies et services du territoire à réduire les déchets
- Inciter les communes à installer des corbeilles de ville multifux.

Indicateurs d'activité

- Distribution de corbeilles de tri de bureau aux agents.
- Bon fonctionnement des sites de compostage de la Communauté de communes installés en 2020 et 2021.
- Dépôt des restes alimentaires consommés par les agents au foyer ou sur le lieu de travail.
- Mise en place de vaisselle réutilisable pour les réunions.
- 2e journée éco-exemplaire : ramassage des déchets, Vis ma vie de Ripeur et d'agent de déchèterie, ateliers zéro déchet et gratiferia.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000229-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

AXE 5 PROMOUVOIR ET DÉVELOPPER LE RÉEMPLOI ET LA RÉUTILISATION

D'après l'ADEME, chaque français jette en moyenne entre 16 et 20 kg d'équipements électriques ou électroniques (réfrigérateurs, téléphones, ordinateurs, etc.) en une année, auxquels il faut ajouter les déchets de mobiliers et les divers objets du quotidien. Pourtant, la plupart d'entre eux auraient pu trouver une seconde vie grâce à la réparation, au réemploi ou à la réutilisation.

En effet, ces secteurs contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et permettent ainsi de limiter l'utilisation de ressources et de réduire les déchets, dans le cadre d'une économie circulaire.

À l'échelle locale, de nombreux acteurs participent déjà à la réparation, au réemploi et à la réutilisation et doivent être mis en valeur auprès de la population :

- Les artisans de la réparation (électroménager, informatique, hi-fi, cordonnerie, couturier, restaurateur de meubles, etc.).
- Les associations de réemploi et de réutilisation.

RÉPARATION, RÉEMPLOI

Orientation stratégique / Enjeux

Les utilisateurs (grand public, collectivités, entreprises, etc.) doivent être sensibilisés pour redécouvrir ces activités et mieux identifier les avantages économiques, écologiques et sociaux des pratiques du réemploi et de la réparation.

Indicateurs d'activité

- Présence de 2 repairs café sur le territoire (Plan de la Tour/ Cavalaire).
- Planification de la troisième édition de la Fête de la Récup' en juin 2024 (fête organisée par la Communauté de communes tous les 2 ans).
- Mise en valeur des pratiques autour de la réparation et du réemploi notamment pendant la SERD, 700 personnes touchées.

AXE 7 DÉVELOPPER UNE COMMUNICATION ADAPTÉE

COMMUNIQUER SUR LE PLPDMA ET LES ACTIONS

Orientation stratégique / Enjeux

- Développer une valorisation de la politique de prévention engagée par la collectivité.
- Accompagner la mise en œuvre du PLPDMA par une communication opérationnelle.
- Promouvoir les actions du PLPDMA pour favoriser l'atteinte des objectifs.

Indicateurs d'activité

- Mise en ligne du programme de prévention et gestion des déchets.
- Audit sur la communication autour du geste de tri pour 2024
- Demande d'une création de poste chargé de communication Zéro Déchet.
- Communication sur les actions du PLPDMA via une trentaine de postes FB, et plusieurs articles de presses...
- Planification d'une journée régionale de mise en valeur des pratiques exemplaires de l'intercommunalité et des acteurs du territoire autour des déchets en février 2024.

INCITER AU CHANGEMENT DE COMPORTEMENT

Orientation stratégique / Enjeux

- Inciter la population et les acteurs du territoire à un changement de comportement.
- Éduquer dès l'enfance.

Indicateurs d'activité

- Animations scolaires ambassadrices du tri, stand de sensibilisation.
- Distribution de 400 sacs à vrac lors de stands et manifestations.
- Réalisation d'une formation aux éco-gestes et diffusion d'un kit Zéro Déchet à une quantaine de personnes.
- Présentation de caddie zéro déchet en sortie de caisse de supermarché.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000229-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

5 Traitement

5.1 Unités de traitement

De par leur position d'exutoire des déchets collectés, les unités de traitement ont un rôle déterminant dans la structuration du service apporté à l'usager.

Le tableau ci-dessous présente les principales unités de traitement en lien avec la Communauté de communes Golfe de Saint-Tropez.

Nom de l'intallation	Lieux	Maître d'ouvrage	Exploitant	Capacité de traitement autorisée	Flux	Tonnages 2023
UVE	Toulon	SITTOMAT (ZÉPHIR)	DSP Zéphir	285 000 t/an	OM	32 635
Centre de tri (CDT)	Le Muy	VALEOR (PIZZORNO)		7500 m³/ 50 000 t/an	Multimatériaux	7 834
Plateforme de valorisation des inertes	Sainte-Maxime Cogolin	STMI			Inertes	4 998
Ferailleur	Grimaud	MICHELOT		6 000 m³	Feraille	704
Eco-Pôle recyclage DND	Fréjus	SOFOVAR		17 300 m³	Déchets balayeuses	1 320
Centre de tri du verre	Béziers	OI MANUFACTURING			Verre	6 901
Centre de traitement des déchets dangereux	La Seyne/Mer, Grasse	OREDUI		1958 t/an	Déchets dangereux	279
Écopôle du Maravéou	La Mole	GOLFE DE SAINT-TROPEZ	Régie	15 000 t/an	Déchets verts	16 196
Compostière	Cabasse	PIZZORNO			Biodéchets	448

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000229-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

Centre de tri du Muy

ISDND de Pierrefeu

5.2 Nature des traitements et des valorisations par flux de déchets

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000229-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

5.3 Taux global de valorisation des déchets ménagers et assimilés

Le graphique suivant représente les modes de traitement utilisés et la proportion occupée par chacun d'entre eux.

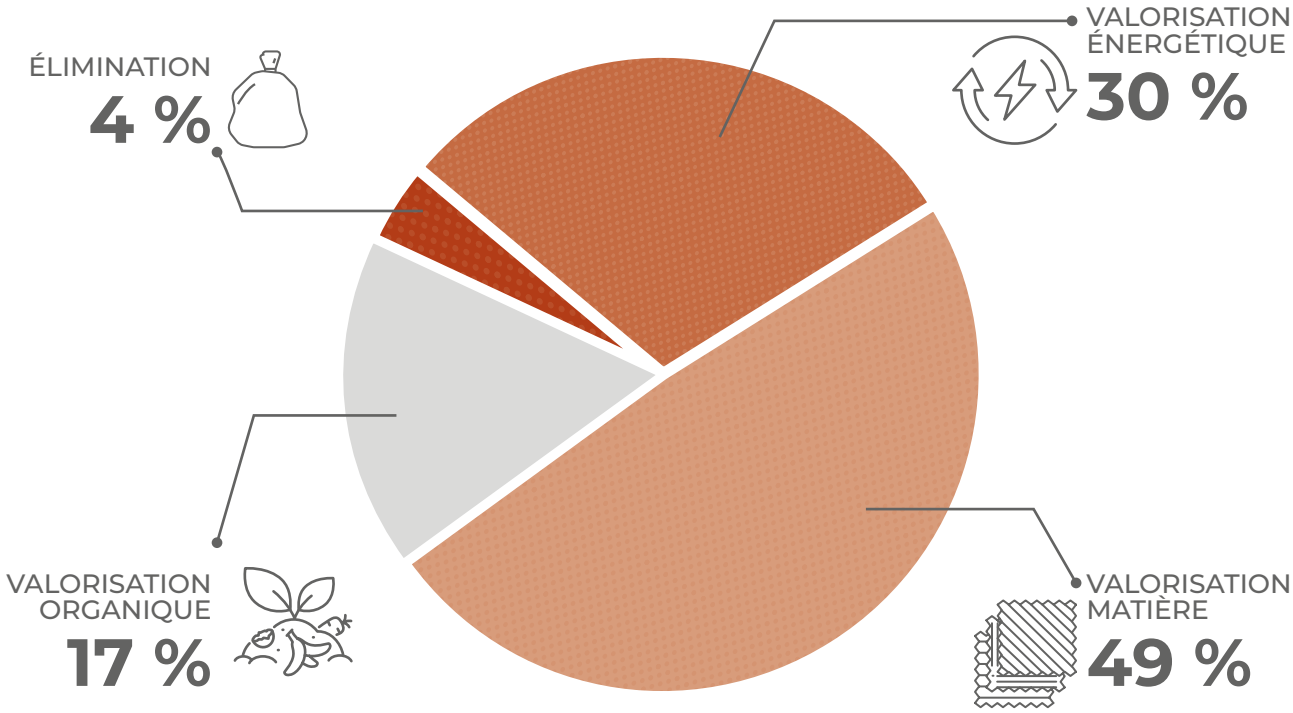

96 % des déchets produits ont été valorisés en 2023.
Les 4 % restants ont été éliminés sans valorisation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000229-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

6 Bilan technique

6.1 Tonnages enlevés

En 2023, les tonnages pris en charge par le service ont baissé de 12 % par rapport à 2022, passant de 97 703 tonnes en 2022 à 87 408 tonnes en 2023.
Mis à part les tonnages de biodéchets, tous les flux sont en baisse.
On note une diminution significative des tonnages des déchèteries et de l'Écopôle qui s'explique par des périodes de fermetures du fait de travaux de réhabilitation.
Pour la première année on constate une baisse significative des ordures ménagères -6 %.

2022 97 703 T → **2023** 87 408 T

-12 %
de baisse entre 2022 et 2023.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution de la production totale de déchets depuis 2018 selon leur catégorie.

	TOTAL COLLECTÉ EN 2023	ÉVOLUTION PAR RAPPORT À 2022
Ordures ménagères	32 635 tonnes	- 6 %
Emballages recyclables	7 834 tonnes	- 1 %
Verre	6 901 tonnes	- 4 %
Carton des professionnels	1 688 tonnes	- 1 %
Encombrants	616 tonnes	- 6 %
Biodéchets	448 tonnes	+ 13 %
Déchèteries	20 481 tonnes	- 25 %
Déchets verts	16 805 tonnes	- 18 %

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000229-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

ÉVOLUTION DES TONNAGES ANNUELS GLOBAUX

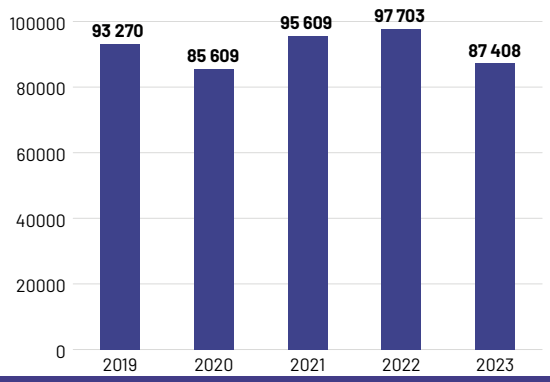

ÉVOLUTION PRODUCTION DE DÉCHETS (TONNES)

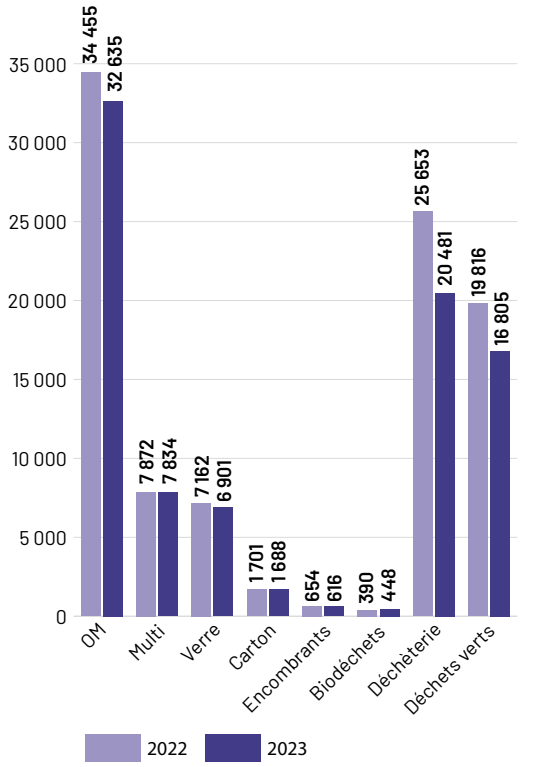

6.2 Production annuelle par habitant

Le diagramme ci-contre représente la quantité moyenne de déchets produits, tous flux confondus, par an et par habitant dans le golfe de Saint-Tropez, rapportée à la population INSEE.

Ces chiffres sont biaisés par la fréquentation touristique, puisque la population INSEE ne prend pas en compte les vacanciers.

Un habitant du territoire produirait donc en théorie chaque année :
- 569 kg d'Ordures Ménagères Résiduelles,
- 137 kg d'emballages et papiers,
- 120 kg de verre.

C'est environ 2,5 fois plus que la moyenne nationale.
Cette différence est essentiellement due aux quantités de déchets produites par les vacanciers et résidents secondaires qui ne sont pas comptabilisés dans la population INSEE.
En moyenne chaque habitant du territoire produirait 1476 kg par an.

RÉPARTITION KG/AN/HABITANT

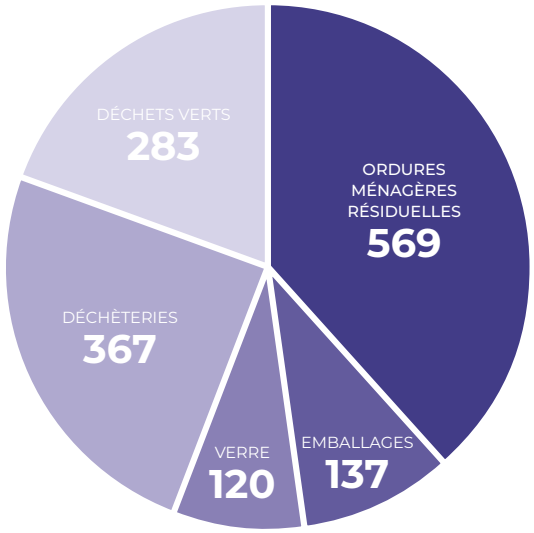

6.3 Impacts de la saisonnalité

Le graphique ci-dessous représente l'évolution annuelle de la production d'ordures ménagères et des collectes sélectives.

Il illustre l'impact de l'activité touristique sur la production de déchets du territoire. Le pic de production est clairement identifié en juillet/août, cependant l'avant et l'après saison restent des périodes de fortes productions.

On observe sur ce graphique une évolution entre le mois le plus faible et le plus fort, avec :
- une forte progression des Ordures Ménagères Résiduelles en été avec un rapport de 2,8 ;
- une progression moins marquée du tri des emballages en été avec un rapport de 2,3 ;
- une très forte progression du verre en été avec un rapport de 6,3 ;
- une très forte progression des cartons collectés avec un rapport de 4,3 ;
- une progression de la collecte des biodéchets avec un rapport de 20.7.

IMPACTS DE LA SAISONNALITÉ

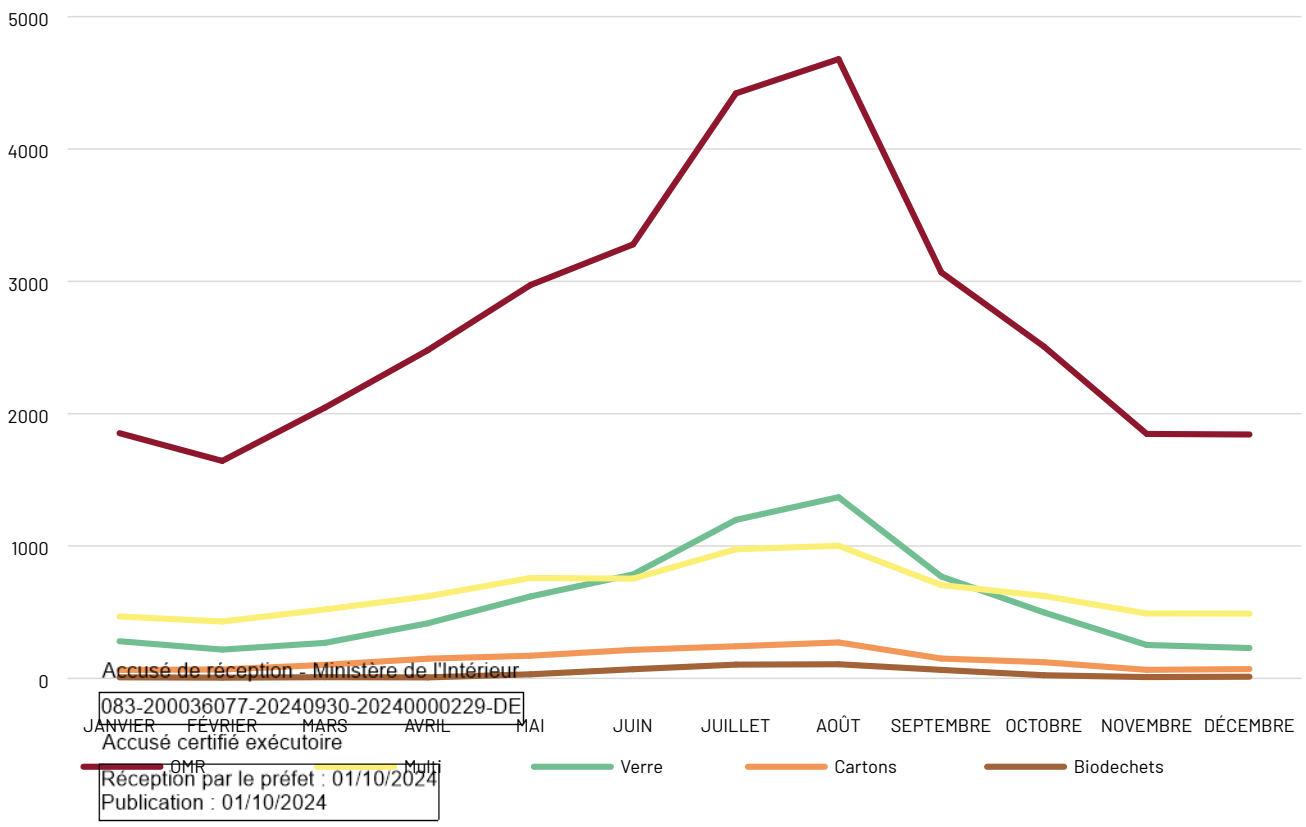

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000229-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

Centre de Tri du Muy –
Ligne de contrôle pour les caractérisations

6.4 Taux de refus de la collecte sélective

42 % c'est le taux de refus moyen dans le golfe de Saint-Tropez.

Le taux de refus représente la quantité de déchets refusés au centre de tri, du fait d'un tri incorrect des déchets par les usagers. Ces déchets refusés sont renvoyés vers l'UVE du SITTOMAT.

Il a augmenté de 5 % par rapport à l'année précédente. Ce taux a un coût pour la collectivité qui doit payer 2 fois le transport et le traitement sur ces déchets.

Respecter les consignes de tri et jeter les déchets dans le bon bac permettrait de faire diminuer les refus.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution du taux de refus entre 2019 et 2022.

ÉVOLUTION DU TAUX DE REFUS

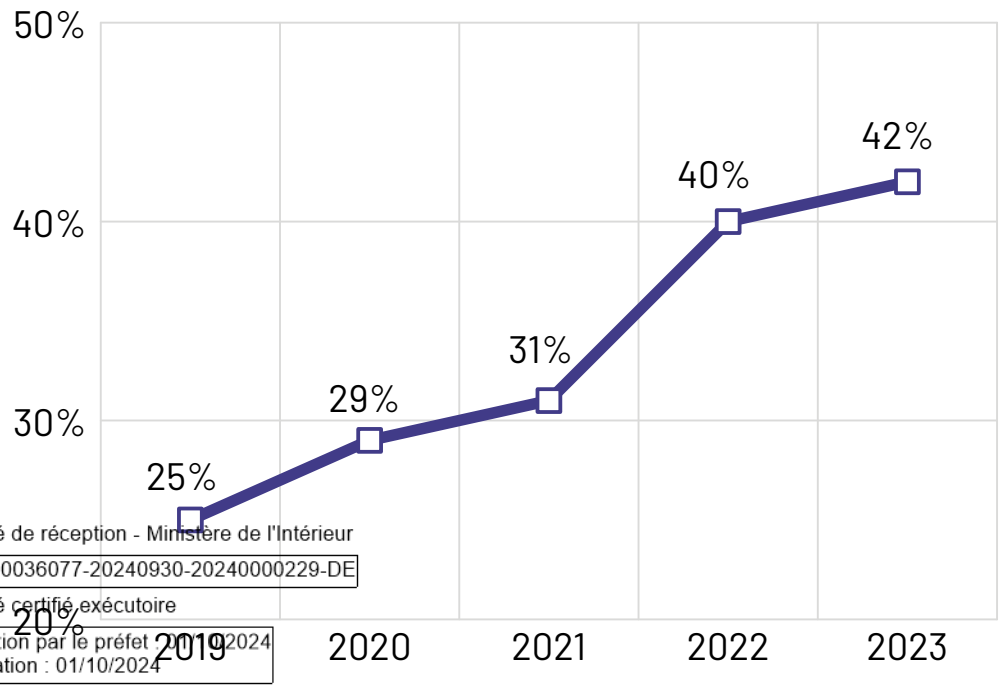

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000229-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet [illegible]2024
Publication : 01/10/2024

7 Bilan financier

7.1 Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

Prestation de service : pré collecte, collecte.
Régie : collecte et traitement des végétaux, haut de quai de déchèterie.
Délégation de compétence au SITTOMAT : traitement, bas de quai de déchèterie.

7.2 Dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service, et modalités de financement

Les chiffres indiqués concernent les opérations réelles et ne prennent pas en compte les excédents de l'année précédente.

RECETTES

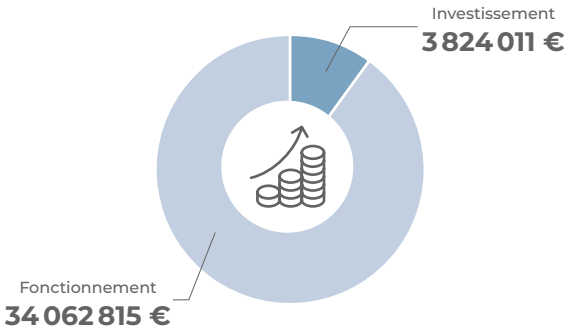

DÉPENSES

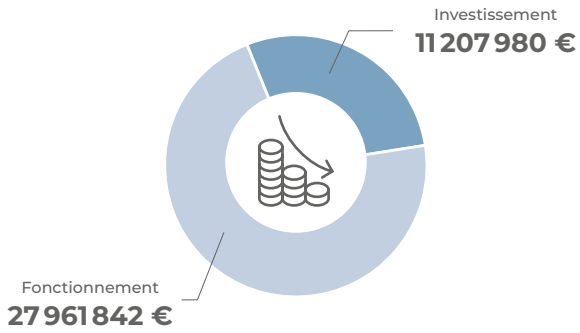

DÉTAIL DES DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

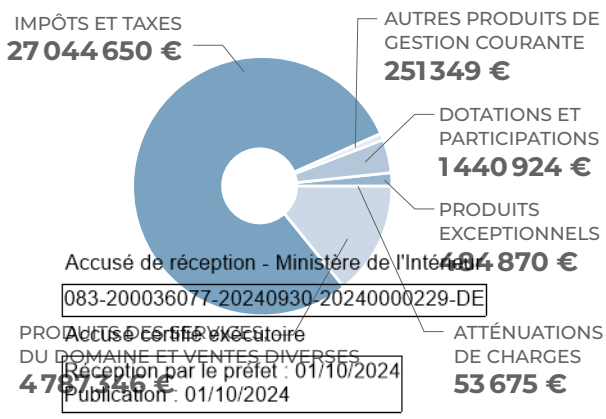

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000229-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

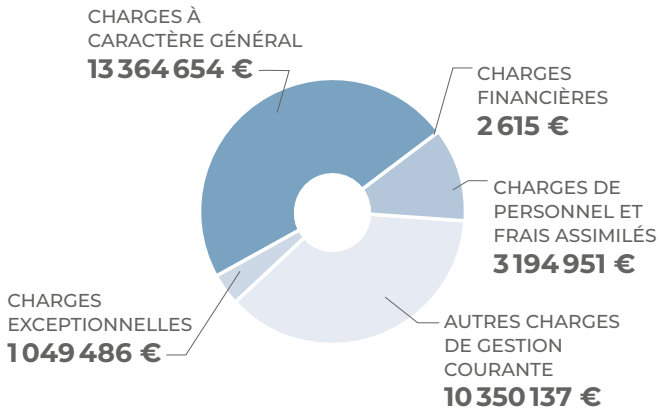

DÉTAIL DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT

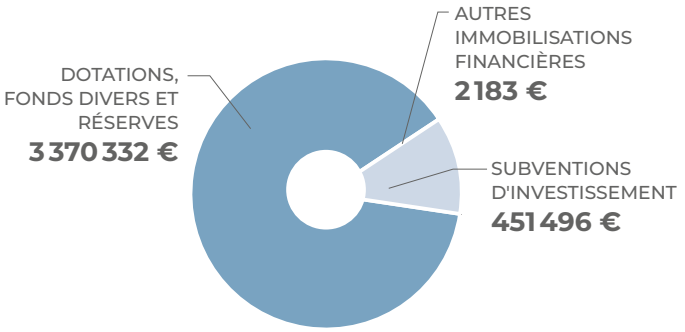

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

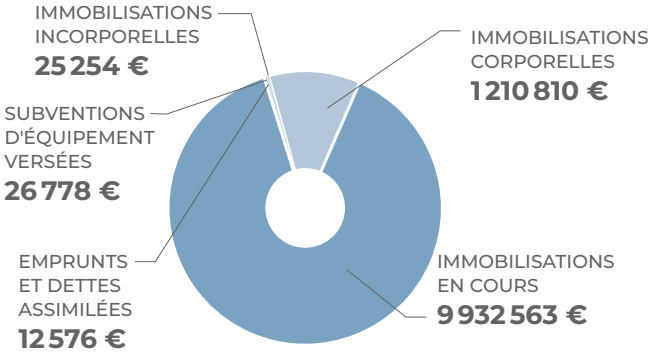

7.3 Principales prestations rémunérées à des entreprises

Le tableau suivant présente le bilan des principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat.

Marché	Prestataires	Prestation(s)	TTC
18 009 lot 1	PIZZORNO	Collecte OM	3 475 798 €
	Nicollin	Collecte OM	1 584 497 €
	PIZZORNO	Collecte cartons	980 097 €
	Nicollin	Collecte cartons	365 394 €
	PIZZORNO	Collecte Multimatériaux	1 869 062 €
	Nicollin	Collecte Multimatériaux	1 108 645 €
	PIZZORNO	Collecte verre	1 000 176 €
	Nicollin	Collecte verre	420 719 €
	PIZZORNO	Collecte biodéchets	190 209 €
18 009 lot 2	M2JL	Collecte des Huiles Alimentaires Usagées (HAU)	39 534 €
18 009 lot 3	PIZZORNO	Collecte encombrants	242 210 €
	PIZZORNO	Collecte palettes	103 281 €
18 023 maintenance	Sulo	Maintenance	66 504 €
18 023 Achat colonnes	UTPM	Achat PAV	52 401 €
18 023 lavage	Sulo	Lavage bacs	11 742 €
	Sulo	Lavage CE/CSE	30 258 €
	PIZZORNO	Lavage bacs	117 277 €
achat bacs	Sulo	Achat bacs	257 103 €
21 028	ECOLLECT	Entretien maintenance syst. Bacs enterrés	12 584 €
19AO2019 A1	Sulo/Dunex	Achat CE/CSE	48 874 €
18 003	PROVENCE PESAGE	Inter sur pont à bascule en déch	5 150 €
18 005	IDE	Ecopôle	- €
17 032	Ingérop	MOE déchèteries	69 367 €
19 038	Vinire Geotech	Geotech	- €
19 027	Pasini	Evacuation refus compostage	62 428 €
21 011	Pasini	Broyage et évacuation refus compostage	80 755 €
Divers Ecopôle	[illegible]	Divers EP	89 759 €
Divers Déchèteries	[illegible]	Divers Déchèteries	210 000 €
Hors marchés	[illegible]	Divers DMA	47 567 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000229-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

7.4 Redevance Spéciale et Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Redevance Spéciale (RS)

Un service spécifique est mis en œuvre sur le territoire de certaines communes afin de permettre aux professionnels de bénéficier de collectes dédiées.

- Les établissements publics, les professionnels privés et les bâtiments communaux sont soumis à la redevance depuis 2019. Les professionnels collectés en totalité par la Communauté de communes Golfe de Saint-Tropez sont soumis à la RS dès lors qu'ils produisent plus de **1 320 litres par semaine tout flux confondus**

Au-delà de cette production le professionnel est facturé dès le 1er litre aux tarifs suivants :

- **0 043 €/litre pour les OMR,**
- **0 030 €/litre pour les biodéchets,**
- **0 021 €/litre pour les recyclables (carton, verre, emballages).**

Les professionnels dont les OM collectées par un prestataire privé sont soumis à redevance dès qu'ils produisent plus de **1 320 litres par semaine** (emballages + verre + carton confondus)

Pour ces deux cas et sous réserve d'avoir la copie de la taxe foncière :

- **si la TEOM est supérieure à la RS :** le coût du traitement des déchets est couvert par la TEOM.
- **si la TEOM est inférieure à la RS,** le montant de la RS est égal à 0€.

Les producteurs qui sont intégralement collectés en privé peuvent faire la demande d'une exonération de TEOM.

Cette demande peut être accordée par le conseil communautaire.

Les recettes de redevance spéciale s'élèvent à

2 144 910,31 €

en 2023

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

La Communauté de communes Golfe de Saint-Tropez a fixé, par la délibération n° 2023/04/05-25, le taux de TEOM pour l'année 2023.

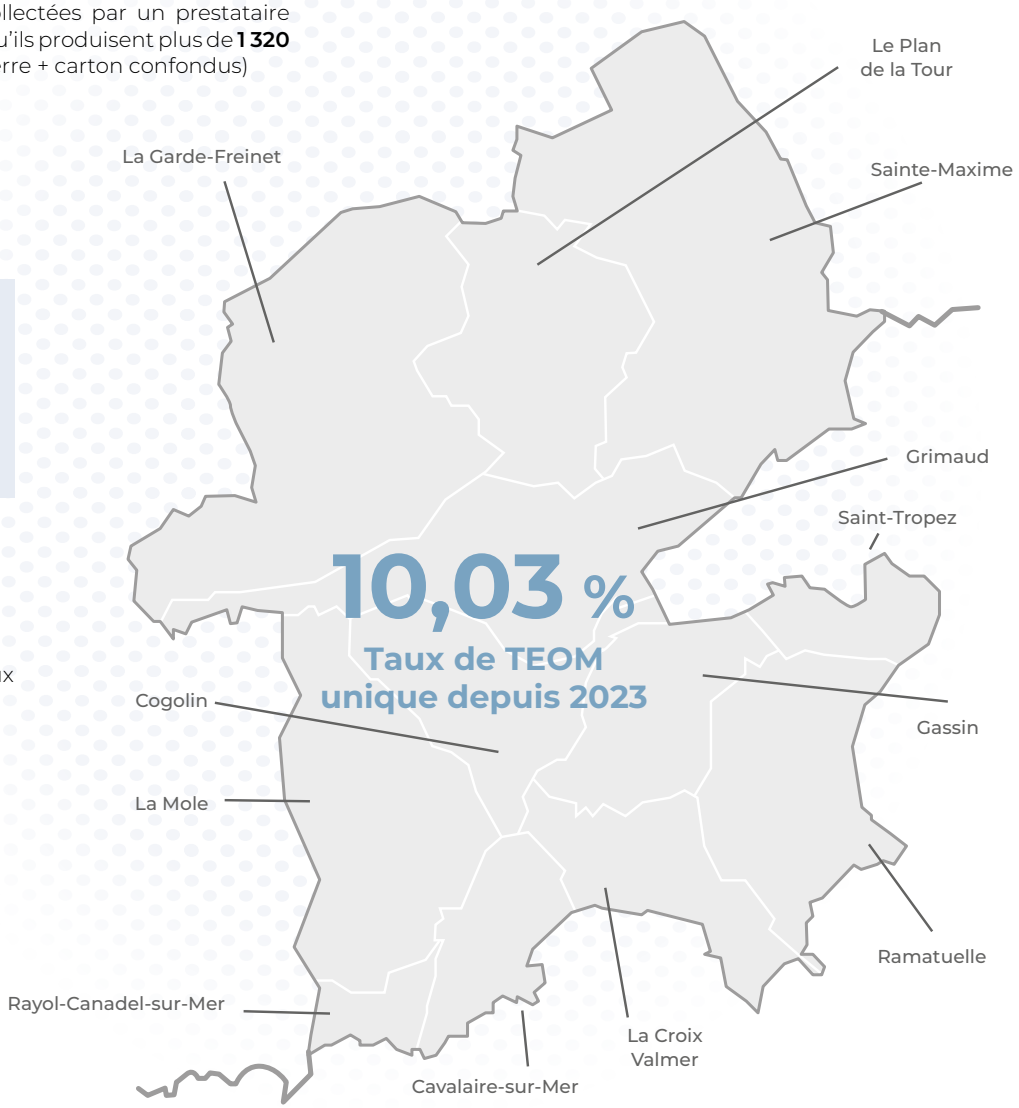

7.5 Différentes aides publiques et soutiens reçus d'organismes agréés

La Communauté de communes Golfe de Saint-Tropez a reçu **1 353 924 €** au titre des soutiens à la **collecte sélective en 2023.** Ces soutiens sont liés à la tonne triée. **Plus nous trions, plus les soutiens financiers sont importants.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000229-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

7.6 Produits d'accès aux centres de traitement

Facturation des dépôts dans les déchèteries et l'aire de végétaux de Cavalaire-sur-Mer : 868 764 €.
Facturation des apports au Quai de transit de La Mole : 217 643 €.
Recettes vente compost et facturation des dépôts à l'Ecopôle de La Mole : 198 324 €.
Balayeuses : 147 643,10 €.
Soit un total de : 2 717 106 €.

7.7 Recettes perçues au titre de la valorisation

Revenue des matières issues de la collecte sélective : **558 718 €.**
Soutiens CITEO : **1353924 €.**

7.8 Matrice des coûts

En 2018, la direction des Déchets Ménagers et Assimilés s'est engagée dans une démarche de connaissance des coûts en adoptant les outils développés par l'ADEME : la matrice des coûts et la méthode ComptaCoût.
Cet outil a pour finalité :

- d'ajuster le financement du service public
- d'identifier les pistes de maîtrise des coûts
- de situer les coûts par rapport à des structures similaires
- de répondre aux besoins de communication sur les coûts

7.9 Répartition des charges financières collecte et traitement

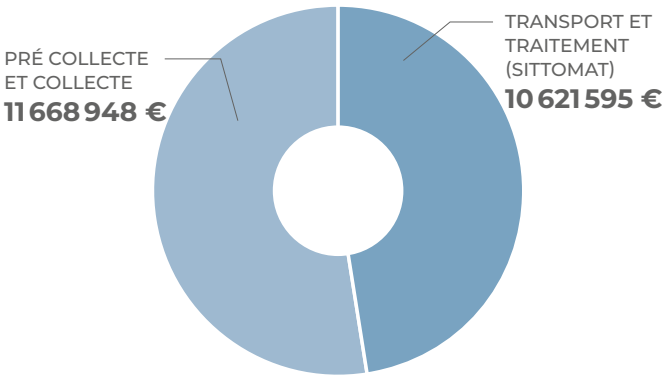

FLUX DE DÉCHETS

	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchèteries	Encombrants	Déchets des professionnels - Cartons	Déchets des professionnels - huiles	Déchets des professionnels - palettes	Déchets des professionnels - Déchets verts	Déchets des professionnels - biodéchets	Déchets des professionnels - apports directs quai de la Mole	TOTAL 2023
Coûts annuels												
Coût complet	10 674 034 €	1 660 851 €	6 001 824 €	6 926 761 €	251 462 €	1 529 071 €	47 482 €	108 646 €	181 422 €	308 687 €	200 074 €	27 890 314 €
Coût technique	10 672 594 €	1 403 218 €	5 709 459	6 618 911 €	251 462 €	1 528 844 €	25 305 €	95 277 €	131 700 €	308 687 €	39 392 €	26 706 063 €
Coût partagé	10 672 594 €	1 332 743 €	4 253 607 €	6 500 004 €	251 462 €	1 528 844 €	25 305 €	95 277 €	131 700 €	308 687 €	39 392 €	25 060 831 €
Cout aidé HT	10 644 387 €	1 326 783 €	4 241 688 €	6 456 255 €	239 543 €	1 528 844 €	25 305 €	95 277 €	130 177 €	302 727 €	39 392 €	24 951 593 €
TVA acquitée	889 640 €	146 075 €	497 395 €	348 628 €	23 339 €	141 236 €	4 393 €	10 129 €	12 611 €	31 311 €	14 586 €	2 119 342 €
Coût aidé TTC	11 534 027 €	1 472 858 €	4 739 083 €	6 804 883 €	262 881 €	1 670 080 €	29 698 €	105 405 €	142 788 €	334 038 €	24 806 €	27 070 935 €
Contributions	13 421 009 €	1 481 521 €	5 243 226 €	7 559 687 €	539 736 €	1 581 569 €	24 173 €	61 201 €	17 510 €	219 602 €	31 447 €	30 180 681 €
Coût par habitant												
Coût complet	183 €	28 €	103 €	119 €	4 €	26 €	1 €	2 €	3 €	5 €	3 €	478 €
Coût technique	183 €	24 €	98 €	113 €	4 €	26 €	0 €	2 €	2 €	5 €	-1 €	485 €
Coût partagé	183 €	23 €	73 €	111 €	4 €	26 €	0 €	2 €	2 €	5 €	-1 €	430 €
Cout aidé HT	182 €	23 €	73 €	111 €	4 €	26 €	0 €	2 €	2 €	5 €	-1 €	428 €
TVA acquitée	5 €	3 €	9 €	6 €	0 €	2 €	0 €	0 €	0 €	1 €	0 €	36 €
Coût aidé TTC	198 €	25 €	81 €	117 €	5 €	29 €	1 €	2 €	2 €	6 €	0 €	464 €
Contributions	230 €	25 €	90 €	130 €	9 €	27 €	0 €	1 €	0 €	4 €	1 €	517 €
Coût par tonne												
Coût complet	327 €	241 €	766 €	219 €	408 €	906 €	913 €	527 €	150 €	687 €	116 €	329 €
Coût technique	327 €	203 €	729 €	210 €	408 €	906 €	487 €	463 €	109 €	687 €	23 €	315 €
Coût partagé	327 €	193 €	543 €	206 €	408 €	906 €	487 €	463 €	109 €	687 €	23 €	295 €
Cout aidé HT	326 €	192 €	541 €	204 €	389 €	906 €	487 €	463 €	108 €	674 €	23 €	294 €
TVA acquitée	27 €	21 €	63 €	11 €	38 €	84 €	84 €	49 €	10 €	70 €	8 €	25 €
Coût aidé TTC	353 €	213 €	605 €	215 €	427 €	989 €	571 €	512 €	118 €	744 €	14 €	319 €
Contributions	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	239 €	876 €	937 €	465 €	297 €	15 €	489 €	18 €	356 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000229-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

8 Performances

8.1 Bilan

RÉCAPITULATIF

	Tonnage	kg/hab/an	€/tonne	€/hab/an	€/tonne aidé	€/hab/an aidé
OMR	**32 635**	559	327 €	183 €	353 €	198 €
EMBALLAGE et PAPIERS	**7 834**	134	766 €	103 €	605 €	103 €
VERRE	**6 901**	118	241 €	28 €	213 €	28 €
BIODECHETS	**448**	8	687 €	5 €	744 €	6 €
CARTON collecte	**1 688**	29	906 €	26 €	989 €	29 €
DÉCHÈTE-RIES	**21 028**	360	219 €	119 €	215 €	119 €
DÉCHETS VERTS	**16 196**	278	150 €	3 €	118 €	2 €
TOTAL DMA	**86 730**	**1 487**	**3 296**	**467**	**3 237**	**485**

COMPARAISON DES PERFORMANCES DE COLLECTE SÉLECTIVE KG/AN/HAB

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

559 KG
par habitant et par an
Var **378 KG/AN/HAB**
RÉGION SUD **350 KG/AN/HAB**
France **246 KG/AN/HAB**

EMBALLAGES

134 KG
par habitant et par an
Var **52 KG/AN/HAB**
RÉGION SUD **40 KG/AN/HAB**
France **54 KG/AN/HAB**

VERRE

118 KG
par habitant et par an
Var **34 KG/AN/HAB**
RÉGION SUD **27 KG/AN/HAB**
France **34 KG/AN/HAB**

DÉCHÈTERIES

360 KG
par habitant et par an
Var **301 KG/AN/HAB**
RÉGION SUD **244 KG/AN/HAB**
France **244 KG/AN/HAB**

On constate une production d'ordures ménagères par habitant deux fois plus élevée que la moyenne nationale. Toutefois, ce chiffre est contrebalancé par des ratios de collectes sélectives deux fois plus élevés pour les emballages + papiers, et quasiment 4 fois fois plus élevés pour le verre.
Il faut cependant relativiser ces ratios, basés sur la population INSEE alors que la fréquentation s'accroît considérablement pendant la saison estivale.

GOLFE DE SAINT-TROPEZ ATTEINT

96 % de valorisation de sa production de déchet en 2023

17 % de valorisation organique
49 % de valorisation matière
30 % de valorisation énergétique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000229-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

8.2 Perspectives 2024

- **Inauguration de la nouvelle plateforme de compostage en 2024**
- **Ouverture des déchèteries rénovées de Sainte-Maxime et Grimaud**
- **Poursuite de la mise en place de conteneurs enterrés et semi enterrés sur le territoire afin de rationaliser les collectes**
- **Déploiement de la collecte des bio-déchets en hypercentre sur les premières communes du territoire**
- **Création d'un poste de chargée de communication Zéro déchet et d'un poste d'animateur environnement**
- **Accueil de l'Eductour 2024 pour la Région Sud**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000229-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

9 Lexique

Biodéchet : tout déchet non dangereux biodégradable de jardin ou de parc, alimentaire ou de cuisine ainsi que ceux provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires

BOM : Benne à Ordure Ménagère

CE/ CSE : Colonnes Enterrées et Colonnes Semi-Enterrées

Collecte : ensemble des opérations d'évacuation des déchets depuis leur lieu de production jusqu'au lieu de prise en charge par le service de collecte (bac, sac, point de regroupement, point d'apport volontaire…)

Collecte sélective : collecte de certains flux de déchets (ex : emballage plastique et ménager, cartons, JRM) en vue d'un recyclage ou d'une valorisation.

Compost : matière fertilisante composée principalement de combinaisons carbonées d'origine végétale, fermentées ou fermentescibles, destinées à l'entretien ou à la reconstitution du stock de la matière organique du sol.

CSR (Combustible Solide de Récupération) : type de combustible principalement préparé à partir de déchets combustibles pour être brûlé dans des chaudières ou fours adaptés (cimenteries en général) ou en usine d'incinération.

Compétence : aptitude d'une autorité à effectuer certains actes. Les communes peuvent transférer à un syndicat mixte la compétence d'élimination et valorisation des déchets ménagers

DAE : Déchets d'Activités Économiques

DDM (Déchets Dangereux des Ménages - appelés antérieurement DMS) : déchets des ménages qui ne peuvent être pris en charge par la collecte usuelle des ordures ménagères ou des encombrants, sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement (ex : peinture, acide, aérosol)

DDS : Déchets Dangereux Spéciaux

DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement) : meubles ou éléments de meubles en fin de vie.

Déchets non valorisables (ou encombrants) : déchets émanant des foyers qui ne peuvent être ni triés ni recyclés.

Déchets fermentescibles : déchets composés exclusivement de matière organique biodégradable

Déchets verts : résidus végétaux de l'entretien et du renouvellement des espaces verts publics (ex : parcs et jardins) et privés

DEEE (Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques) : équipements fonctionnant grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques, ainsi que les équipements de production, de transfert et de mesure de ces courants et champs (ex : télévision, ordinateur)

DND : Déchets Non Dangereux

DND-NI : Déchets Non Dangereux Non Inertes

Élimination : ensemble des opérations de collecte, transport, tri et traitement des déchets

EMR : Emballages Ménagers Recyclables (ex : emballage plastique)

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

FMA : Fond Mouvant Alternatif

Gravats propres (ou inertes) : déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique. Seuls les gravats propres utilisés en couverture d'ISDND et travaux, installations et aménagements soumis à permis d'aménager sont considérés comme valorisables

Gravats sales : gravats contenant des déchets indésirables non inertes

ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) : centre d'enfouissement destiné à stocker des déchets dits « ultimes » car ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation dans des conditions technologiques et économiques optimales

JRM : Journaux, Revues et Magazines

Loi AGEC : loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire

Loi TECV : loi de Transition Écologique pour la Croissance Verte

OMA (Ordures Ménagères Assimilées) : déchets quotidiens issus de l'activité domestique des ménages (OMR, collectes sélectives, verre) pris en charge pas le service public de collecte des déchets

OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) : Part des ordures ménagères collectées en mélange, restant après collecte sélective. Cette fraction des déchets est parfois appelée « poubelle grise »

PAV : point d'apport volontaire

PET : Polyéthylène

PNPD : Programme National de Prévention des Déchets

Prévention : ensemble de mesures et d'actions visant à amoindrir les impacts des déchets sur l'environnement soit par la réduction des tonnages soit par la réduction de la nocivité

PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) : mise en œuvre d'un ensemble d'actions coordonnées par les acteurs d'un territoire visant à atteindre les objectifs définis à l'issue d'un diagnostic du territoire, dans le cadre de la prévention et de la gestion des déchets

Refus de tri : déchets indésirables écartés lors du process de valorisation

Régie : mode d'organisation permettant aux collectivités et syndicats de prendre en charge une activité dans le cadre de leurs propres services.

REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) : responsabilité des producteurs de la mise sur le marché français de certains produits ainsi que de l'ensemble de leur cycle de vie (écoconception des produits, prévention des déchets, allongement de la durée d'usage, gestion de fin de vie)

Réutilisation : opération par laquelle un bien de caractéristiques définies à cette fin est utilisée à nouveau sans transformation un certain nombre de fois pour un usage identique à celui pour lequel il a été conçu (cas des bouteilles en verre consignées).

RS : Redevance Spéciale

SERD : Semaine Européenne de Réduction des Déchets

SITTOMAT : Syndicat Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise

SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) : fixe les priorités régionales en termes d'aménagement et l'égalité des territoires, les infrastructures et les transports, l'intermodalité., le climat, l'air, l'énergie et la prévention des déchets, et intègre les divers plans régionaux dans ces domaines. Il définit des objectifs et des règles à moyen et long terme (2030 et 2050) par thématique à destination des acteurs publics

Taux de valorisation des déchets (calcul en %) : rapport entre la quantité de déchet valorisé et la quantité totale de déchet collectée

Traitement : ensemble de procédés visant à transformer les déchets pour notamment en réduire le potentiel polluant initial, et la quantité ou le volume, et le cas échéant assurer leur recyclage ou leur valorisation

Tri à la source : opération de séparation des différents flux de déchets par les producteurs

UVE (Unité de Valorisation Énergétique) : unité d'incinération des déchets permettant de produire de l'électricité ou d'alimenter un réseau de chaleur

Valorisation énergétique : consiste à récupérer et valoriser l'énergie produite lors du traitement des déchets par combustion ou méthanisation

Valorisation matière : recouvre la récupération, la réutilisation, la régénération et le recyclage des matériaux extraits des déchets

Valorisation organique : opération visant à transformer la fraction fermentescible des déchets en compost

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200030077-20240930-2024000229-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

10 Annexes

Suivi collecte 2023

RÉCAPITULATIF TONNAGES COLLECTÉS
ANNÉE 2023

COLLECTES	CAVALAIRE	COGOLIN	GASSIN	GRIMAUD	LA CROIX VALMER	LA GARDE-FREINET
OM	3554	4293	1528	2875	2000	688
MULTI	985	1180	423	871	684	182
VERRE	475	490	227	774	532	60
BIODECHETS						
TOTAL RECYCLABLES	1460	1670	650	1645	1215	242
TOTAL DMA	**5015**	**5962**	**2178**	**4519**	**3216**	**930**
HUILES				24	18	1
Palettes	50					
CARTONS PRO	96	215		131	143	
TOTAL COLLECTE PROFESSIONNELS	**146**	**215**	**0**	**155**	**162**	**1**
ENCOMBRANTS	83	72	73	38	22	6
TEXTILES	33	41	9	4	21	4
TOTAL AUTRES	**116**	**112**	**82**	**42**	**44**	**11**
TOTAL COLLECTES	**5276**	**6290**	**2260**	**4716**	**3421**	**942**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000229-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

LA MOLE	LE PLAN DE LA TOUR	LE RAYOL-CANADEL-SUR-MER	RAMATUELLE	SAINT TROPEZ	SAINTE MAXIME	CE/CSE	TOTAL	kg/an/hab
PARTICULIERS (DM)								
359	1057	387	2281	4941	6571	2100	32636	559
127	303	189	482	453	1396	559	7834	134
60	162	90	316	1151	981	1584	6901	118
							449	8
187	466	279	798	1604	2532	2143	14890	255
546	**1523**	**667**	**3079**	**6545**	**9102**	**4243**	**47526**	**815**
PROFESSIONNELS								
				56	42		143	2
				157			185	3
			145	578	379		1688	29
0	**0**	**0**	**145**	**791**	**422**		**2016**	**35**
AUTRES								
13	12	8	7	47	234		616	11
0	17	5	9	1	39		183	3
13	**29**	**13**	**16**	**48**	**273**		**799**	**14**
559	**1552**	**680**	**3241**	**7384**	**9797**		**50341**	**863**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000229-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

Suivi déchèteries 2023

RÉCAPITULATIF TONNAGES DÉCHÈTERIES **ANNÉE 2023**

Travaux

	CAVALAIRE	COGOLIN	LA CROIX VALMER	GRIMAUD	LA GARDE- FREI-NET	LA MO
Encombrants bois	595	216	149	768		18
Bois blanc (palette)						
Mobilier	536	384	183	689	47	94
Cartons						
D3e	102	59	41	81	19	57
Dds	32	49	15	83		3
Encombrants mé-lange	840	471	280	1579	52	522
Balayures	310		86	235		
Ferrailles / metaux	199	84	79	155	9	15
Platres	138			0		
Gravats	2966	590	430	1535		
Refus gravats	65	6	11	5		
Huiles vegetales			17	22	1	
Piles / accus						
Bouteilles de gaz	4	4	0	3	0	0
Extincteurs	1	2	1	2	0	0
SOUS TOTAL	**5788**	**1865**	**1291**	**5157**	**128**	**710**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000229-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

LE	LE PLAN DE LA TOUR	Travaux LE RAYOL-CANADEL-SUR-MER	RAMATUELLE	SAINT TROPEZ	Travaux SAINTE MAXIME	TOTAL	kg/hab/an
		23	337	31	355	**2492**	43
						143	2
	108	10	156	84	222	**2512**	44
						441	8
	32	9	45	33	84	**561**	10
	15	2	23	0	57	**279**	5
	182	40	430	90	765	**5252**	92
	35	27		278	345	**1317**	23
	24	13	36	19	70	**704**	12
					1	**140**	2
	79	89			626	**6315**	110
					61	**148**	3
				52	39	**131**	2
						25	0
	0	0	0	0	2	**14**	0
	0	0	1	0	1	**7**	0
	476	**213**	**1028**	**586**	**2629**	**20481**	**357**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000229-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

Suivi déchèteries 2023

RÉCAPITULATIF TONNAGES DÉCHÈTERIES ANNÉE 2023

	CAVALAIRE-SUR-MER	COGOLIN	GRIMAUD	LA CROIX VALMER	LA GARDE-FREINET
APPORTS DE VÉGÉTAUX	6 098	453	2 456		

Écopôle de La Mole COMPOSTAGE

Entrées	Déchets verts	Palettes	Déchets bois	TOTAL ENTRÉES
	11 817,24	142,99	247,48	12 207,71

Sorties	Compost	Refus	Biomasse	Broyats	TOTAL SORTIES
	10 915,93	1 767,82	864,84	370,04	13 918,63

DISTANCE DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT (EN KM)

	Quai de transit La Mole	ISDND de Roumagayrol Pierreufeu-du-Var	UVE SITTOMAT Toulon	Centre de Tri Le Muy
Quai de transit intercommunal de La Mole	-	55	57	42,3
Communes				
Cavalaire-sur-Mer	23,7	-	-	43,2
Cogolin	8,1	-	-	35,3
Gassin	17	-	-	36,5
Grimaud	11,8	-	-	34,7
La Croix Valmer	18,2	-	-	37,6
La Garde-Freinet	20,8	-	-	40,8
La Mole	1	-	-	43,3
Le Plan de la Tour	-	-	-	25,6
Rayol-Canadel-sur-Mer	11	-	-	52,6
	33,2	-	-	-
Ramatuelle	19,6	-	-	38,9
Saint-Tropez	17,1	-	-	36,4
Sainte-Maxime	20	-	-	23,1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000229-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

LA MOLE	LE PLAN DE LA TOUR	RAYOL-CANADEL-SUR-MER	RAMATUELLE	SAINT-TROPEZ	SAINTE-MAXIME	TOTAL
		164	2 298	1 375	1 681	**14 926**

Site de Cabasse COMPOSTAGE	TOTAL
	4 378,87

Écopôle de La Mole	Michelot Grimaud	Oredui La Seyne-sur-Mer	Oredui Grasse	Serahu Cagnes-sur-Mer	NCI La Londe-les-Maures	Ecorecept Flassans-sur-Issole
-	12,7	-	-	-	23,5	-
23,7	15,4	66,2	-	-	30	67
8,1	4	66,3	-	-	30	69
17	8,7	-	-	-	35	74
11,8	0	-	103	-	33	72
18,2	10	-	-	104	37	76
20,8	12,6	-	-	-	43	80
1	12,7	-	-	-	23,5	59
22,6	16	-	-	-	47	73
11	24,8	-	-	-	-	61
33,2	-	-	-	-	23	-
19,6	11,2	78	-	-	45	79
17,1	9,7	-	-	-	42	77
20	13,2	-	78	-	46	80

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000229-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000229-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

Notes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000229-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

QUE DEVIENNENT NOS DÉCHETS ?

ÉVOLUTION 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | **2023**

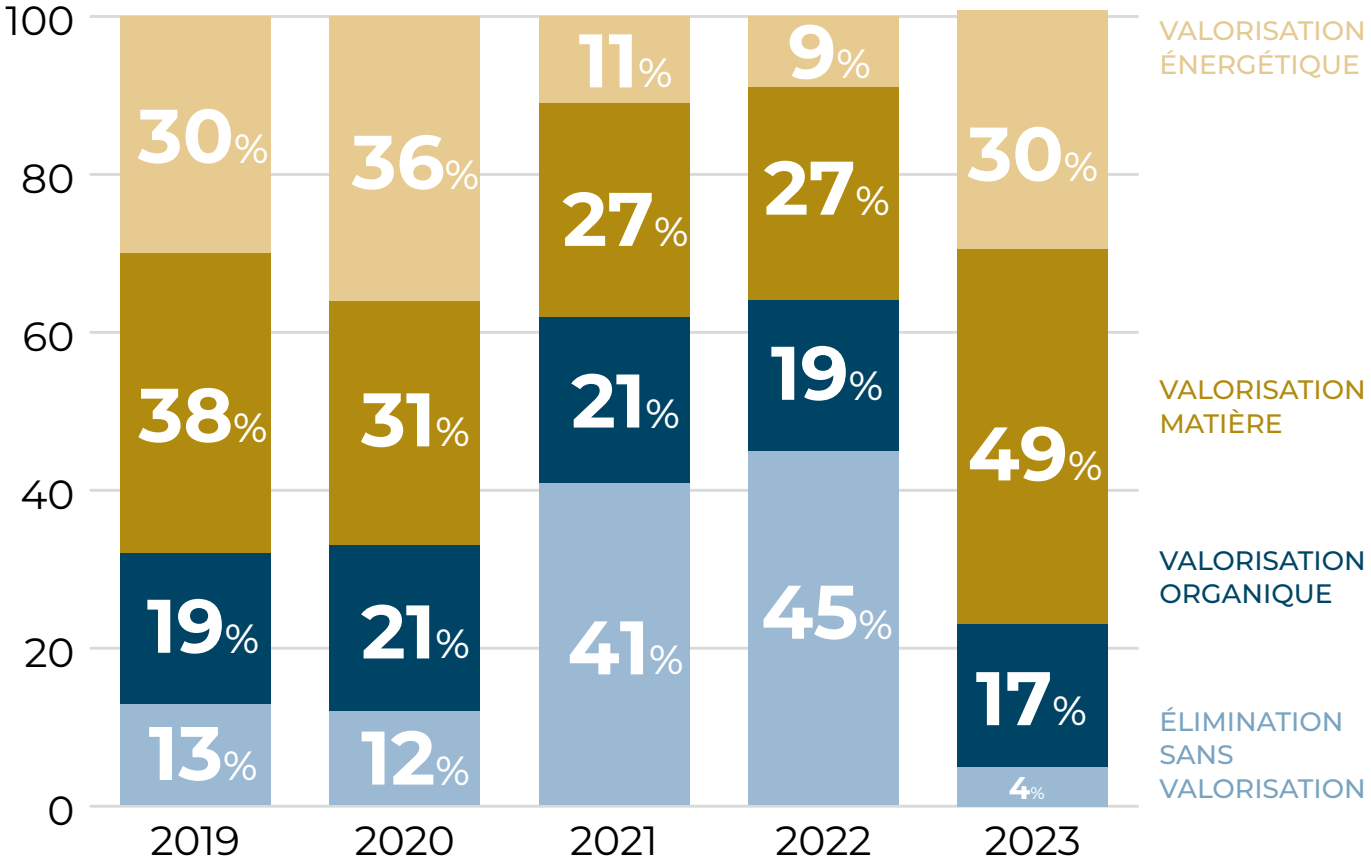

Golfe de Saint-Tropez
Territoire d'exception

12 communes s'engagent pour un territoire durable

Acte rendu exécutoire après dépôt au contrôle de légalité
083-200036077-20240930-20240000229-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

Golfe de Saint-Tropez

Hôtel communautaire
2, rue Blaise-Pascal
83310 COGOLIN
Téléphone : 04 94 55 70 30
WWW.GOLFE-SAINTTROPEZ.FR

Conception graphique : Agence Declik / Rédaction : Sylvain Crouzet - Julien Deloffre / Photographies : © Communauté de communes Golfe de Saint-Tropez © Var Matin © Citeo / Imprimé sur papier PEFC - 07/2024